

4+





Pendant l'année 2011, proclamée Année internationale des forêts, le thème «forêts pour les populations» sera le fil rouge de toutes les réflexions et de tous les débats. Le thème vise à couvrir le rôle joué par les populations dans la gestion, la conservation et le développement durable des forêts mondiales. Plusieurs sujets se rattachent au thème: les connaissances traditionnelles liées aux forêts, la gestion forestière à assise communautaire et les petites et moyennes entreprises (PME) forestières. Le chapitre passe en revue ces sujets pour aller au devant des débats de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et les autres activités mondiales qui se dérouleront dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des forêts.

Le chapitre analyse la valeur locale des forêts dans quatre sections interdépendantes. La première décrit brièvement de quelle façon des connaissances traditionnelles contribuent aux moyens d'existence locaux et aux pratiques forestières traditionnelles. La deuxième fait le point sur la gestion forestière à assise communautaire et les PME forestières et le rôle intrinsèque des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les deux secteurs. Par contraste, après l'évocation de la valeur monétaire

des forêts illustrée par l'exemple des PME forestières qui commercialisent les PFNL, la troisième section porte spécifiquement sur «la valeur non monétaire des forêts». La dernière section passe en revue les besoins futurs et les recommandations à appliquer si l'on veut protéger et renforcer la valeur locale des forêts mise en lumière dans les trois premières sections. Ensemble, les sections du chapitre amorcent la réflexion sur le thème des forêts et de la foresterie locales et soulignent l'importance de reconnaître la complexité de la «valeur locale» dans toutes les approches du développement.

Les connaissances traditionnelles

L'expression «connaissances traditionnelles» englobe les connaissances, les innovations et les pratiques des populations autochtones et des communautés locales (encadré 19). Elles forment le socle des moyens d'existence forestiers et contribuent aux pratiques culturelles et économiques traditionnelles, à la subsistance des familles, au commerce local, aux pratiques de gestion forestière et à la conception de produits commerciaux. Les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts se rangent dans la catégorie générale des connaissances traditionnelles et couvrent les connaissances associées à l'utilisation et la gestion des essences forestières et, plus largement,

Encadré 19: Qu'entend-on par connaissances traditionnelles?

«Les connaissances traditionnelles désignent les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales du monde entier. Issues de l'expérience acquise au fil des siècles et adaptée à la culture et l'environnement locaux, les connaissances traditionnelles sont transmises oralement de génération en génération. Elles tendent à être un patrimoine collectif et prennent la forme de récits, chants, folklore, proverbes, valeurs culturelles, croyances, rituels,

lois communautaires, langues vernaculaires et pratiques agricoles, y compris le développement d'espèces végétales et de races animales. Les connaissances traditionnelles sont essentiellement de nature pratique, en particulier dans des domaines tels que l'agriculture, la pêche, la santé, l'horticulture et la foresterie.»

Source: Portail d'information sur les connaissances traditionnelles de la Convention sur la diversité biologique (www.cbd.int/tk)

la compréhension et la gestion des écosystèmes forestiers. Cette section examine succinctement la façon dont les connaissances traditionnelles sont utilisées, premièrement à des fins commerciales puis dans le cadre des pratiques de gestion traditionnelles, et dont elles se rattachent à la diversité biologique et culturelle. La section s'achève par un tour d'horizon des processus politiques actuels promouvant la protection et le respect du rôle des connaissances traditionnelles.

L'utilisation des connaissances traditionnelles

Historiquement, les connaissances traditionnelles ont joué un rôle central dans le développement de produits commerciaux, notamment dans les industries des produits pharmaceutiques, des semences, de la phytothérapie, des cosmétiques et de l'horticulture. Dans certaines industries, la place des connaissances traditionnelles dans les programmes de recherche et de développement s'est amenuisée au cours des dernières décennies mais, dans d'autres, elle reste importante; dans tous les secteurs, des produits fondés sur les connaissances traditionnelles continuent à être commercialisés (Laird et Wynberg, 2008; Petersen et Kuhn, 2007).

Malgré la crise économique, les ventes de produits de phytothérapie, nutraceutiques, aliments et boissons fonctionnels et produits de soins corporels et cosmétiques comportant un ingrédient issu des connaissances traditionnelles continuent à progresser dans le monde entier (Gruenwald, 2008; Cavaliere *et al.*, 2010). Pratiquement, tous les produits végétaux sont issus des connaissances traditionnelles, y compris les produits les plus vendus de tout temps, tels que le chou palmiste, le chardon-Marie, le gingko, le goji, le ginseng, la griffe du diable, l'açaï, la baie de sureau et l'échinacée. En 2008, rien qu'aux États-Unis d'Amérique, le goji et l'échinacée ont généré des revenus de plus de 170 et 120 millions de dollars EU, respectivement (Moloughney, 2009). Un grand nombre des produits les plus vendus proviennent des forêts, et la collecte et le commerce des matières premières continuent d'influer fortement sur l'économie forestière.

Les essences forestières précieuses sont le yohimbe et le pygeum en Afrique, le muira puama et le pau d'arco en Amérique du Sud. L'utilisation commerciale de ces essences et d'autres essences forestières est le résultat direct des connaissances forestières traditionnelles. D'ailleurs, «la botanique ethnique» et «les ingrédients exotiques» associés à des utilisations traditionnelles font l'objet d'une demande croissante en Europe et en

Amérique du Nord, poussant les sociétés à rechercher des herbes médicinales et des saveurs végétales en s'inspirant des connaissances traditionnelles (Gruenwald, 2010). De plus, une utilisation traditionnelle de longue date est intéressante pour les produits et ingrédients nouvellement commercialisés, car il leur est généralement facile de recevoir plus rapidement une autorisation réglementaire du fait de leur innocuité démontrée au fil des générations (Gruenwald, 2010).

Les derniers développements de la science et de la technologie ouvrent de nouvelles pistes de recherche et explorent les applications des connaissances traditionnelles dans des secteurs industriels tels que les soins de santé, l'agriculture et les biotechnologies. On fait de plus en plus souvent appel aux connaissances traditionnelles lorsqu'il s'agit de faire front à des défis de grande ampleur, par exemple, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'eau et la gestion agricole et forestière durable. Ainsi, on a utilisé des connaissances traditionnelles relatives à la gestion des incendies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en Terre d'Arnhem occidentale, en Australie (Galloway McLean, 2009). Le GIEC a indiqué que les connaissances traditionnelles et locales constituaient une omission importante dans ses évaluations antérieures et que cet élément ferait partie des thèmes de travail de ses prochains rapports d'évaluation scientifique.

Fait très important, les connaissances traditionnelles contribuent à la vie de leurs dépositaires. Par exemple, les soins de santé primaire d'une grande partie de la population mondiale relèvent de la médecine traditionnelle. On estime que dans certains pays d'Afrique et d'Asie, 80 pour cent au moins de la population dépendent de la médecine traditionnelle pour les soins de santé primaire (Organisation mondiale de la santé, 2008). La gestion forestière traditionnelle, y compris la manipulation des forêts visant à favoriser les essences désirables et à obtenir le maximum de produits et services, a permis la survie des communautés dans des environnements complexes et souvent inhospitaliers pendant des milliers d'années (par exemple, Gómez-Pompa, 1991; Posey et Balée, 1989; Padoch et De Jong, 1992). Ces systèmes de sylviculture autochtones, fruits de centaines d'années de tâtonnements, demandent généralement peu d'intrants, tout en étant efficaces, et recourent à une série de techniques, de la même manière que les forestiers utilisent l'éclaircie sélective, le désherbage et la plantation d'enrichissement (Peters, 2000).

La gestion forestière traditionnelle a façonné la structure et la composition des forêts tout autour du monde et, dans de nombreux cas, a amélioré la biodiversité par rapport «aux conditions dites vierges, sans présence humaine» (Balée, 1994). Ces systèmes peuvent fournir des enseignements importants aux gestionnaires de forêts, exploitants forestiers, agriculteurs migrants et écologistes et à tous ceux qui cherchent à comprendre les écosystèmes complexes et biologiquement diversifiés et les relations des populations avec leur environnement. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux de la FAO (Mécanisme PFN) a œuvré pour mettre en lumière l'importance des connaissances traditionnelles et les intégrer dans les programmes forestiers nationaux (encadré 20).

La gestion traditionnelle des environnements forestiers influence la composition de la flore et de la faune ainsi que la diversité biologique des zones concernées. La perception du lien existant entre les pratiques culturelles et la diversité biologique s'est développée au cours des dernières décennies pour déboucher sur une reconnaissance quasi-unanime du concept de «diversité bioculturelle» (encadré 21). Ce concept est le résultat de nombreuses études locales ainsi que d'analyses plus générales recensant dans le monde entier les corrélations entre la diversité linguistique, ethnique et biologique (Maffi, 2005).

Jusqu'à une période récente, la diversité culturelle et la diversité biologique étaient considérées comme des

disciplines séparées et faisaient l'objet d'études et de recherches différentes (Pretty *et al.*, 2010). Le concept de «diversité bioculturelle» a permis la coalescence d'un mouvement plus large, soucieux de comprendre les relations dynamiques existant entre la nature et la culture et de protéger la diversité bioculturelle face à la mondialisation, au nationalisme et au développement non durable (Fonds Christensen, 2010). La protection des cultures apparaît de plus en plus comme un élément indissociable de la conservation de la biodiversité (Maffi et Woodley, 2010; Pretty *et al.*, 2010).

Politiques visant à promouvoir la protection et le respect des connaissances traditionnelles

Au cours des dernières décennies, on a observé une tendance croissante à reconnaître les terres, les ressources et les droits culturels et autres des populations autochtones. Dans le cadre de ce processus, l'attention des hauts responsables a été attirée sur la valeur des connaissances traditionnelles et la nécessité d'obtenir l'accord de leurs dépositaires avant de les utiliser. Il convient de noter que les expressions «connaissances traditionnelles» ou «connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts» doivent encore être pleinement intégrées dans les politiques forestières globales et les pratiques de gestion forestière durable mais elles sont, depuis peu, au cœur de nombreux débats. D'ailleurs, une série d'institutions et instruments internationaux, textes et processus négociés ont évolué pour tenir compte de ces préoccupations, en

Encadré 20: le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux

Le Mécanisme PFN appuie l'élaboration et l'exécution de PFN dans 70 pays partenaires, avec trois objectifs stratégiques: i) intégrer la gestion forestière durable dans les grands processus intersectoriels à l'échelon national; ii) instaurer un consensus à l'échelon national sur la façon de traiter les questions relatives aux forêts et aux arbres, dans le contexte général du développement durable; et iii) concrétiser les engagements pris à l'échelon international (par exemple, la CDB, la CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)) dans les politiques et la planification forestières nationales. Le Mécanisme PFN met plus particulièrement l'accent sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités dans le secteur forestier pour garantir la participation informée des différentes parties prenantes à une planification forestière nationale permanente et à l'exécution et au suivi efficaces des programmes.

Depuis 2002, une trentaine d'activités directement liées aux connaissances autochtones ont été réalisées par des ONG choisies par les comités directeurs nationaux regroupant plusieurs parties prenantes dans les pays partenaires, en vue de documenter, diffuser et approfondir les connaissances traditionnelles concernant la gestion des forêts et d'améliorer les capacités en la matière. Dans plusieurs pays partenaires, le Mécanisme, en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires, a aussi apporté son soutien à la formulation de stratégies nationales pour le financement des forêts et à la conduite de formations destinées aux groupements communautaires sur le développement des marchés et l'accès aux marchés.

On peut trouver les enseignements tirés des activités bénéficiant d'un appui du Mécanisme PFN sur son site web: www.nfp-facility.org/60680/fr/.

Encadré 21: Qu'entend-on par diversité bioculturelle?

La diversité bioculturelle est «l'entrelacement de l'humanité et de la nature, du pluralisme culturel et de l'intégrité écologique. La diversité bioculturelle naît de l'évolution conjointe et l'adaptation permanentes du paysage naturel, des modes de vie et des démarches culturelles, produisant une abondance et une variété indivisibles». Fonds Christensen, Énoncé de la vision, 2010 (www.thechristensenfund.org)

«La diversité bioculturelle est la diversité interdépendante de la nature et de la culture: les millions d'espèces de plantes et d'animaux qui ont évolué sur la Terre et les milliers de cultures et de langues différentes que les êtres humains ont développées en interagissant étroitement l'un avec l'autre et avec l'environnement naturel». Terralingua, Conservation de la diversité bioculturelle, une communauté de pratique (www.terralingua.org)

particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

L'article 8 j) de la CDB demande aux parties contractantes de «respecter, préserver et maintenir» les connaissances, innovations et pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, liées à la biodiversité. Il stipule aussi que «l'application sur une plus grande échelle» de ces connaissances soit favorisée avec «l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances». La CDB encourage aussi le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques liées à la conservation ou l'utilisation durable de la biodiversité. L'article 10 c) demande que l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles soit protégé et encouragé; l'information concernant les connaissances et les technologies traditionnelles doit être incluse dans l'information à échanger et, lorsque c'est possible, à rapatrier [article 17 2)], tandis que la coopération technologique entre les parties contractantes doit aussi couvrir les technologies autochtones et traditionnelles [article 18 4)] (CDB, 1997).

Ces principes sont précisés en 2002 dans les Lignes directrices de Bonn, qui visent à «aider les Parties à élaborer des mécanismes et des régimes d'accès et de partage des avantages qui reconnaissent la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales, conformément aux législations nationales et aux instruments internationaux pertinents» [Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2002; CDB, par. 11 j)]. Un Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes émet des avis

sur la protection des connaissances traditionnelles par des moyens juridiques et autres et conduit des travaux visant à déterminer les éléments prioritaires de systèmes *sui generis* pour la protection des connaissances traditionnelles, le partage équitable des avantages et le consentement préalable en connaissance de cause.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 fournit un autre instrument important à l'appui des droits des populations autochtones sur leurs connaissances traditionnelles liées à la biodiversité, en stipulant que: «Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler et de développer leur ... savoir traditionnel et... les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée ... [et] leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore. ... Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles» (article 31.1).

On s'intéresse aussi de plus en plus aux connaissances traditionnelles dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce. Une proposition de modification à l'ADPIC – avec l'ajout d'une disposition imposant de dévoiler l'origine dans les demandes de brevets et, éventuellement, exigeant le partage des avantages avec les communautés pour décourager la biopiraterie – harmoniserait l'Accord avec les obligations concernant les connaissances traditionnelles, prônées par la CDB. La question des droits de propriété intellectuelle applicables aux ressources génétiques est également un élément important du mandat de l'OMPI, qui a créé un Comité

intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Ce comité donne aux pays des indications, issues de travaux de recherche et de missions d'enquête, sur les stratégies de protection des connaissances traditionnelles et des ressources génétiques (y compris forestières).

Certaines des mesures adoptées pour mettre en œuvre ces accords et directives consistent à créer des registres ou bases de données de la biodiversité qui recensent les utilisations et les connaissances de la diversité biologique dans des régions particulières. Ces méthodes défensives de protection des connaissances traditionnelles peuvent être complétées par la reconnaissance juridique de la propriété collective de ressources et de connaissances, la copropriété de brevets et de produits et la présentation de certificats de consentement préalable en connaissance de cause, de partage des avantages et/ou origine des ressources ou connaissances dans les demandes de brevets.

Dans la pratique, toutefois, un grand nombre de ces outils et approches sont encore au stade embryonnaire et soulèvent des problèmes délicats. Par conséquent, lorsqu'elles utilisent des connaissances traditionnelles, de nombreuses sociétés adoptent une approche respectueuse tandis que d'autres ne font guère attention à la nécessité de conclure des accords sur l'accès et le partage des avantages. Les diverses façons dont les sociétés utilisent et interprètent les connaissances traditionnelles ajoutent à la complexité. Dans les cas où des connaissances traditionnelles sont utilisées, les sociétés font souvent appel à des institutions intermédiaires telles que des institutions de recherche, des ONG ou l'administration publique pour résoudre les questions difficiles, par exemple: qui représente les groupes locaux et qui sont les propriétaires des connaissances traditionnelles, en particulier quand elles sont partagées par un grand nombre de communautés. La nature épineuse de ces questions, et d'autres, signifie que les projets mettant en jeu des connaissances traditionnelles sont souvent intrinsèquement litigieux.

Gestion forestière à assise communautaire et petites et moyennes entreprises forestières

Les connaissances traditionnelles peuvent constituer la base sur laquelle les communautés gèrent les forêts. Dans les pays en développement, un quart au moins des terres forestières est placée sous une forme ou une autre

de contrôle communautaire, une proportion qui devrait augmenter (CIFOR, 2008b). Les petites et moyennes entreprises (PME) forestières s'articulent souvent sur les approches de la gestion forestière à assise communautaire et contribuent aux moyens d'existence durables. Un grand nombre de PME forestières sont fondées sur les matériaux fournis par les forêts et les arbres et jouent un rôle important dans la collecte, la transformation, le transport et la commercialisation des produits ligneux et non ligneux. Comme mentionné un peu plus loin, l'établissement de la gestion forestière à assise communautaire stimule souvent le développement des PME forestières.

Facteurs clés de la gestion forestière à assise communautaire

Il existe de multiples formes de gestion forestière à assise communautaire, répondant à des contextes politiques, sociaux, économiques et institutionnels particuliers. Dans certains pays, la gestion forestière à assise communautaire s'est développée parce que le gouvernement a été obligé de réduire les coûts de la protection des ressources forestières. Les ONG internationales et locales ont largement promu la gestion forestière à assise communautaire dans les projets de développement rural.

Les demandes concernant l'amélioration de l'efficacité dans la prestation des services et une plus grande transparence dans la façon dont les gouvernements gèrent les ressources naturelles, conjuguées aux tendances mondiales à la libéralisation économique et la décentralisation, ont entraîné d'importantes réorientations des politiques dans un certain nombre de pays. Plusieurs pays se sont dotés de cadres politiques favorables aux droits communautaires et aux initiatives participatives, encourageant ainsi une meilleure gestion et protection des ressources forestières.

Décentralisation

Plusieurs gouvernements ont récemment lancé des programmes de réforme du secteur public qui retirent certains pouvoirs aux ministères centraux, y compris dans le secteur des forêts. Les administrations forestières ont été décentralisées dans l'espoir d'améliorer l'efficacité et la redevabilité de la prestation des services. Certains gouvernements ont abandonné l'approche protectionniste de la gestion des forêts pour confier la responsabilité de l'utilisation et de la gestion des forêts aux collectivités locales de plus bas niveau, aux institutions traditionnelles et aux communautés locales.

Toutefois, la décentralisation est souvent fragmentaire. Il n'est pas rare que le gouvernement central conserve une grande partie du contrôle et impose des conditions à la gestion locale des ressources forestières. La délégation des pouvoirs, des droits et des financements aux collectivités et communautés locales est limitée. Souvent, les responsabilités des institutions culturelles traditionnelles sont imparfaitement décrites dans les instruments de référence, ce qui crée des conflits entre les mandats. Tous ces facteurs empêchent la gestion forestière à assise communautaire de libérer tout son potentiel.

Cadres politiques favorables

Le changement du paysage politique national peut conduire à des réformes politiques et institutionnelles des systèmes de gouvernance des forêts pour promouvoir la gestion décentralisée. Mais, jusqu'ici, le régime foncier forestier – si important pour garantir l'équité et les droits des communautés dépendantes des forêts – a rarement été entièrement réformé.

On assiste le plus souvent à une modification partielle. Par exemple, au Népal, le fondement actuel de la foresterie communautaire a été officialisé par la loi sur les forêts de 1993. Au plan juridique, les forêts restent dans le domaine public mais des droits d'utilisation permanents sont conférés aux communautés, sous réserve d'accords sur le mode de gestion. Dans le cadre du programme de foresterie communautaire, 30 pour cent environ de la superficie nationale totale des terres forestières a été confiée à des groupements d'usagers des forêts à des fins de gestion et d'utilisation (FAO, 2011). Les communautés locales en ont tiré des avantages importants (encadré 22).

Au Libéria, la nouvelle loi sur les forêts de 2006 et la loi sur les droits des communautés (en cours d'approbation) accordent aux communautés de la base la possibilité de posséder des forêts et de participer à leur gestion par le biais de comités communautaires de développement forestier. Les comités seront chargés des négociations avec les sociétés d'exploitation forestière. Les communautés ont droit à 30 pour cent des revenus générés par la concession des forêts sous licence et les exploitants forestiers seront également tenus de verser un dollar EU par mètre cube de bois, directement à la communauté concernée (Bodian, 2009).

Les études sur le régime foncier forestier examinées par la FAO (2011) soulignent que, bien que la sécurité foncière soit souvent nécessaire pour instaurer une gestion durable des forêts et améliorer les moyens d'existence, elle n'est pas suffisante en elle-même. D'autres facteurs, notamment une meilleure gouvernance et un cadre juridique approprié, sont également déterminants.

Plans d'action nationaux pour la réduction de la pauvreté

Plusieurs pays en développement ont mis en place des stratégies et des plans nationaux de développement dont l'objectif primordial est de faire reculer la pauvreté, dans le cadre du processus des stratégies de réduction de la pauvreté lancé par la Banque mondiale. Certains pays – dont le Bhoutan, la Gambie, l'Ouganda et la Turquie, entre autres – ont placé la foresterie au rang des moteurs essentiels de la croissance socio-économique et ont intégré la gestion des forêts dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Dans ces pays,

Encadré 22: Importance d'un cadre politique favorable pour réaliser les objectifs de la réforme du régime foncier

L'une des conséquences inattendues de la réforme du régime foncier forestier au Népal a été l'augmentation conséquente des plantations d'arbres sur les propriétés agricoles privées (outre l'amélioration des forêts communautaires). En 1987, une réglementation visant à protéger les arbres sur les terrains privés a été approuvée, obligeant les agriculteurs à obtenir un permis pour abattre et/ou transporter les arbres poussant dans leurs propriétés. Cette réglementation a eu pour effet inverse de décourager la plantation et la protection des arbres sur les terrains privés. En effet, dès l'annonce de la réglementation et avant son entrée en vigueur, une multitude d'arbres ont été abattus avant que l'obtention d'un permis ne soit obligatoire.

Lorsque cette réglementation a été abolie pour créer un cadre réglementaire plus favorable à la foresterie communautaire, les agriculteurs ont réagi en laissant survivre les plants d'arbres issus de la repousse naturelle et en plantant des essences commercialement intéressantes. De nombreuses zones de moyenne altitude au Népal sont maintenant couvertes par une mosaïque de forêts communautaires et de terrains privés boisés. L'augmentation de la production de bois d'œuvre commercial sur les terrains communaux et privés a donné naissance à un réseau de scieries privées qui transforment le bois acheté aux groupements d'usagers des forêts et aux exploitants privés.

Adapté de FAO, 2011

les politiques et instruments de planification nationaux clés relatifs aux forêts prennent en considération un éventail de parties prenantes du secteur forestier, privilégient une approche plus centrée sur les populations et adoptent la gestion forestière à assise communautaire comme l'une des principales options susceptibles de stimuler le développement dans les zones rurales.

Nouveaux réseaux locaux et mondiaux

Ces dernières années, on a observé une tendance des communautés dépendantes des forêts locales à s'organiser en groupements, associations, alliances et fédérations. Dans un grand nombre de pays, les groupements communautaires d'usagers forestiers se sont progressivement transformés en associations et coopératives. Ces associations se sont ensuite regroupées en alliances régionales et fédérations internationales. Leur objectif était de mettre un terme à l'impuissance et au faible pouvoir de négociation, qui freinent l'utilisation productive des forêts.

Avec l'appui d'ONG nationales, régionales et internationales et dans le cadre d'initiatives telles que les Partenariats mobilisateurs pour les forêts (PMF), ces associations ont créé des sections régionales plus fortes et sont actives à l'échelon international. Par exemple, l'Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales et l'Alliance mondiale de la foresterie communautaire, en partenariat avec l'Alliance internationale des familles forestières, réclament sans relâche l'amélioration des droits liés aux forêts communautaires dans les forums internationaux. Elles incitent aussi les populations locales à se lancer dans le développement d'entreprises commerciales et la commercialisation, un domaine qui hissera la gestion forestière à assise communautaire à un niveau supérieur.

Impact de la gestion forestière à assise communautaire sur les communautés locales

Plusieurs avantages peuvent être attendus de la gestion forestière à assise communautaire sur le long terme, à savoir: les bienfaits de la conservation et de la gestion améliorées des forêts, la croissance des institutions et du capital social des communautés et la contribution à la réduction de la pauvreté.

Les bienfaits de la conservation peuvent être longs à se concrétiser. Dans le cas du Népal, la gestion forestière à assise communautaire a mis du temps à transformer les paysages régénérés (FAO, 2011). En

Gambie, la décentralisation a entraîné le rétablissement des lois coutumières relatives à la gestion des ressources forestières, ce qui a favorisé la protection des essences forestières. Dans la forêt de Bonga, en Éthiopie, l'exploitation forestière, la commercialisation du bois de feu et la production de charbon de bois illégaux ont été maîtrisées au fil des ans grâce à l'accès réglementé et aux travaux d'aménagement forestier conduits par les communautés (Farm Africa, 2002). Des études en République-Unie de Tanzanie (par exemple, Kajembe, Nduwamungu et Luoga, 2005) constatent une augmentation notable de la densité des jeunes plantes et des arbres suite au lancement des régimes de gestion à assise communautaire. En Inde, des études indiquent aussi une augmentation de la productivité et de la diversité de la végétation après l'introduction de la gestion forestière à assise communautaire (Prasad, 1999).

Pour que la gestion forestière à assise communautaire joue un rôle significatif dans la réduction de la pauvreté, plusieurs facteurs doivent être favorables, par exemple le contexte politique, la nature et la diversité des produits forestiers accessibles, les capacités de gestion des communautés et l'existence d'infrastructures de production, de transformation et de commercialisation. Dans les pays où la gestion forestière à assise communautaire est pratiquée depuis longtemps – par exemple, la Gambie, l'Inde, le Népal et la République-Unie de Tanzanie – on observe des résultats tangibles. Au fil du temps, les forêts devenant plus productives, des PME forestières font leur apparition sous forme de petites scieries et d'ateliers de charpenterie et de menuiserie, d'artisanat et de production de miel et de produits de phytothérapie. Elles créent des emplois pour les femmes et les jeunes hommes et donnent aux ménages pauvres la possibilité de se procurer des revenus monétaires additionnels.

Développement des petites et moyennes entreprises forestières

Les PME forestières sont des entrepreneurs individuels, familiaux et communautaires ou bien des associations d'acteurs de la filière. Pour ces entreprises, les forêts et les arbres sont des sources de revenus monétaires et d'emplois importantes.

Les exemples de succès de PME forestières produisant du bois d'œuvre et des produits du bois transformés ne manquent pas. Dans le département du Petén, au Guatemala, un projet multidonateurs a aidé l'entreprise communautaire locale, la FORESCOM (Empresa

Comunitaria de Servicios del Bosque) à générer une augmentation de 48 pour cent de ses recettes en un an. L'objectif du projet, qui était supervisé par l'OIBT, était de promouvoir la commercialisation d'essences peu connues sur les marchés nationaux et internationaux et d'obtenir la certification de ces produits. Les recettes de la FORESCOM ont augmenté essentiellement du fait du développement de la clientèle et de la commercialisation à l'échelon international, puisque ses produits sont entrés aux États-Unis d'Amérique, aux Pays-Bas et à la RAS de Hong Kong. Les 11 communautés travaillant avec la FORESCOM ont pu améliorer leurs conditions sociales et économiques, tout en contribuant à la conservation des forêts tropicales de la zone.

Les PME forestières sont aussi des sources importantes de nombreux produits forestiers non ligneux, tels que le rotin et le bambou, les plantes médicinales, les insectes forestiers, les fruits, les fruits à coque et le gibier. Ces produits sont vendus bruts, semi-transformés ou transformés. La prestation de services environnementaux, tels que l'offre d'espaces de loisirs, est un autre domaine dans lequel se lancent un nombre croissant de PME forestières. D'ailleurs, elles représentent souvent 80 à 90 pour cent du nombre des entreprises et plus de 50 pour cent des emplois dans le secteur des forêts (MacQueen, 2008).

Des PME forestières durables peuvent avoir des incidences économiques, sociales et environnementales positives et contribuer considérablement au développement économique. Plusieurs études de cas en Amérique latine, en Asie et en Afrique (voir encadré 23) illustrent la contribution majeure des coopératives et des PME forestières au développement économique.

Les petites entreprises ont des caractéristiques micro-économiques connues pour générer un «effet multiplicateur» d'accroissement des avantages économiques dans l'économie rurale, se traduisant par des revenus plus élevés, une consommation accrue et des termes de l'échange plus favorables (Elson, 2010). Au Népal, le programme relatif aux moyens d'existence et à la foresterie (2009), financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, laisse penser que cet effet²⁴ dans le pays est approximativement égal à 10:1, tandis qu'ailleurs, des analyses évaluent l'effet multiplicateur à pas moins de 20:1 (FEM, 2009). On estime, grossièrement, que les communautés forestières produisent 75 à 100 milliards de dollars EU par an en biens et services (Elson, 2010).

Quand les populations locales sont associées à la croissance économique rurale, celle-ci induit un grand nombre d'améliorations sociales conséquentes. Les

Encadré 23: Importance de l'apiculture au Cameroun

Les produits de l'apiculture sont le miel (*Apis mellifera*), la cire et la propolis, qui sont tous des PFNL. Les produits de l'apiculture ont de nombreux usages médicaux et cosmétiques et sont commercialisés aux échelons local, national et international, ce qui fait qu'ils contribuent largement aux moyens d'existence tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines du Cameroun.

Bien que les données sur le secteur soient incomplètes, on estime que 3,3 millions de litres de miel sont produits annuellement au Cameroun, pour une valeur de quelque 2 000 millions de francs CFA d'Afrique centrale (FCFA) (environ 3,7 millions de dollars EU). Quelque 10 pour cent sont consommés par les apiculteurs. On estime que 235 tonnes de cire sont produites annuellement, pour une valeur de 530 millions de

FCFA, essentiellement en vue de l'exportation régionale. Les autres produits de l'apiculture apportent grossièrement 1,5 million de FCFA supplémentaires aux recettes annuelles totales du secteur. Selon les estimations, il y aurait eu 20 000 apiculteurs au moins au Cameroun en 2009. Plus de 8 600 apiculteurs étaient enregistrés en tant que membres de 639 groupements (groupes d'initiative commune, coopératives ou ONG) en 2008. Dans le nord-ouest du pays, une région particulièrement dépendante de l'apiculture, cette activité est une source de revenus secondaire importante, comptant pour 10 à 70 pour cent (30 pour cent en moyenne) du total des revenus annuels, avec plus de 80 pour cent des apiculteurs qui tirent chaque année 30 à 60 pour cent de leurs revenus monétaires de l'apiculture.

Source: CIFOR, 2010

²⁴ Un dollar introduit dans un système (par exemple, un village rural) devrait générer beaucoup plus qu'un dollar de bénéfices économiques, en termes de numéraire et d'emplois créés. Le dollar change de mains plusieurs fois avant d'être finalement dépensé en dehors de la communauté. Dans le cas du projet relatif aux moyens d'existence et à la foresterie au Népal, si on fait le compte des fonds dépensés par le donateur (une injection initiale d'espèces dans la communauté) et de l'augmentation des revenus moyens et médians, l'effet multiplicateur est au moins un facteur de dix. La nature de l'impulsion est plus importante que son montant. Par exemple, l'extraction des ressources naturelles ne génère qu'un faible effet multiplicateur à la source mais la vulgarisation agricole ou la foresterie à assise communautaire tendent à élever le niveau de compétence et créent davantage de valeur ajoutée, une meilleure rétention des excédents et des effets multiplicateurs plus importants (Elson, 2010).

revenus additionnels sont couramment investis dans l'éducation et la santé. Un grand nombre de ruraux qui gèrent des entreprises peuvent aussi finir par utiliser les revenus excédentaires pour devenir acheteurs de produits alimentaires et non plus producteurs, ce qui leur laisse plus de temps pour participer aux activités sociales et politiques locales. Les communautés engagées dans la croissance économique tendent à devenir plus actives dans les prises de décisions politiques (Elson, 2010).

Tout porte à croire que les détenteurs de droits de propriété privée, y compris lorsqu'il s'agit de droits de propriétés communaux, peuvent protéger et protègent effectivement les biens publics si les structures d'incitation appropriées sont en place (Elson, 2010). On estime que les communautés rurales possèdent ou administrent sous licence pas moins d'un quart des forêts dans les pays en développement et investissent globalement 2,6 milliards de dollars EU par an dans leur conservation, soit un montant supérieur au financement du secteur public complété par toutes les formes de dépenses internationales affectées à la conservation (Scherr, White et Kaimowitz, 2003).

Créer un environnement propice aux PME forestières et encourager les investissements dans ce secteur

Pour encourager, accompagner et améliorer les initiatives économiques forestières à l'échelon local, plusieurs

éléments doivent coexister. Un environnement favorable comporte les éléments suivants: des politiques propices, un accès aux financements, des services et des marchés adaptés et un accès à la terre et un régime foncier sécurisés dans le secteur forestier – autant d'aspects cruciaux pour les premières étapes de la création d'une entreprise forestière locale (encadré 24). Les actions visant à créer de la valeur ajoutée entraîneront souvent une augmentation des revenus tandis que le renforcement des capacités favorise la pérennité des entreprises (encadré 25).

A l'instar de la gestion forestière à assise communautaire, les conditions préalables requises par les PME forestières sont un cadre politique stable, la coordination des différentes parties prenantes dans la prise de décisions et l'accès à la terre et aux droits fonciers. Toutefois, les PME forestières ont aussi besoin d'un accès permanent aux services financiers et aux marchés, aux technologies de pointe et aux moyens d'améliorer la qualité de leurs produits afin de rester performantes. En outre, dans la mesure où les PME forestières dépendent de plus en plus de la production des PFNL, en tant que source de leurs produits, la gestion améliorée des PFNL ainsi que des politiques appropriées et des lois adéquates dans ce secteur sont indispensables pour faire en sorte que ces entreprises disposent en permanence d'une base de ressources stable.

Encadré 24: Facteurs clés pour la création d'un environnement propice et pour la pérennité des PME forestières

Facteurs clés pour la création d'un environnement propice

Des institutions nationales et locales conscientes de la valeur des produits forestiers, y compris les PFNL, pour les personnes dépendantes de ces ressources, ainsi que de l'importance du rôle des populations locales dans la gestion durable des ressources;

Des politiques, des règles et réglementations nationales et locales qui aplanissent le terrain pour la création d'entreprises de toutes tailles (par exemple, des avantages fiscaux) et prévoient des mécanismes d'appui additionnels, tels que la prestation de services adaptés et les infrastructures commerciales essentielles (routes, marchés, etc.);

Un accès à des services de (micro) finance abordables et des marchés prometteurs, grâce à une information pertinente et des technologies de la communication novatrices;

Des conditions d'accès à la terre/des droits de propriété clairement énoncés, permettant l'extraction durable des produits forestiers à des fins commerciales.

Facteurs clés pour la pérennité des PME forestières

Le renforcement des capacités à l'échelon local, avec l'aide de prestataires de services privés et/ou publics, dans des domaines clés tels que: constitution d'associations de producteurs, plans d'entreprise, commercialisation, rudiments de finance, création de valeur ajoutée, planification de la gestion des ressources naturelles et techniques d'exploitation durable, domestication, etc.;

Création de valeur ajoutée, moyennant:

- l'intégration des producteurs et de leurs coopératives et associations dans les filières pour améliorer l'accès au marché et l'information sur les marchés;
- l'investissement dans la recherche et le développement par les secteurs privé et public, pour élargir les usages des produits, soit bruts soit transformés;
- l'étude de nouvelles possibilités d'étiquetage (commerce équitable, produit biologique, etc.), de certification et autres créneaux commerciaux spécialisés.

Encadré 25: Étude de cas sur les PFNL et les PME forestières – Renforcement des politiques et des institutions au Burkina Faso

Entre 1995 et 2005, divers projets publics et projets d'ONG au Burkina Faso ont porté sur le développement des PFNL. Quelques résultats ont été obtenus mais toutes ces initiatives n'ont pas suffi à démontrer le caractère vital du secteur des PFNL pour la sécurité alimentaire et les revenus ruraux. Cette erreur d'appréciation était probablement imputable à une mauvaise analyse de la demande et aux données limitées sur la valeur économique des PFNL et des PME forestières. En outre, les organisations étaient mal coordonnées. Enfin, le Code Forestier de 1997 ne comportait pas de clause spécifique sur les PFNL mais reconnaissait toutefois le droit des communautés autochtones à gérer et utiliser leurs ressources traditionnelles, y compris les PFNL.

En 2004, à l'issue d'un atelier accueilli par l'ONG TREE AID, le Ministère de l'environnement du Burkina Faso a accepté l'invitation formulée par la FAO et TREE AID de travailler en partenariat pour conduire à titre pilote l'approche de la FAO dite de l'analyse et du développement des marchés (A&DM), dans un projet intitulé «Promouvoir les micro et petites entreprises à assise communautaire de produits forestiers non ligneux (2005-2006)». Par voie de conséquence, en 2007, le gouvernement a demandé à la FAO de l'aider à élaborer une stratégie nationale de promotion et de valorisation des PFNL.

En s'inspirant des solutions locales, les politiques ont été modifiées pour tenir compte des conditions du secteur, renforcer les capacités et mettre sur pied de nouveaux mécanismes d'appui. Dans cette étude de cas, la démonstration la plus spectaculaire de l'importance nationale de ce secteur a été la création par le gouvernement, en 2008, de l'Agence de promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL). L'APFNL est aujourd'hui une institution nationale placée sous la tutelle du Ministère de l'environnement, chargée d'appuyer, de coordonner et de suivre les opérations liées aux PFNL et la commercialisation de ces produits. Elle dirige, met en œuvre et surveille les politiques et stratégies de promotion des PFNL, en collaboration avec tous les autres acteurs du secteur, et intègre ces derniers dans la filière de distribution des PFNL. L'APFNL a éveillé l'intérêt de plusieurs bailleurs de fonds internationaux et le développement des PFNL est devenu une priorité du gouvernement pour la diversification des moyens d'existence ruraux et la croissance économique. Le récent «Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des PFNL» (financé par le Gouvernement du Luxembourg, par l'entremise de la FAO, et exécuté par l'APFNL) devrait promouvoir les techniques permettant d'améliorer la production, de créer de la valeur ajoutée et d'établir des organisations de producteurs dans le secteur des PFNL.

Lois et politiques relatives aux produits forestiers non ligneux²⁵

Comme indiqué précédemment, les PFNL sont essentiels pour la foresterie communautaire et les PME forestières. Ils sont utilisés comme médicaments, aliments, épices et servent à une multitude d'autres usages. Ils fournissent aux communautés forestières et autres des biens précieux, à consommer pour subsister ou à commercialiser et, dans un grand nombre de zones, sont la principale source de revenus monétaires permettant de payer les frais de scolarité, acheter des médicaments, acquérir du matériel et des fournitures et se procurer les denrées alimentaires qui ne peuvent pas être produites. Or, dans le monde entier, les PFNL ont été à la fois négligés et mal réglementés par les gouvernements. Des politiques inadéquates ont non seulement favorisé la surexploitation des espèces en milieu sauvage mais ont réduit les bénéfices pour les producteurs et généré de nouvelles formes d'inégalité.

Les problèmes liés aux lois et politiques relatives aux PFNL tiennent en partie au fait que la signification

de l'expression «produits forestiers» s'est contractée au cours du siècle passé au point de n'inclure principalement que le bois d'œuvre et les fibres de bois exploités à une échelle industrielle pour les usines de bois de construction, papier, carton et panneaux de particules. La situation est la même, y compris dans les régions où les PFNL sont beaucoup plus précieux que les prétendus «produits forestiers». Il en résulte que les cadres juridiques et politiques passent sous silence la majorité des PFNL présents dans les forêts.

Les lois et politiques existantes relatives aux PFNL sont, en général, un mélange complexe et confus de mesures élaborées au fil du temps, sans souci de cohérence ni de coordination. Elles évoquent rarement un cadre politique global. Un grand nombre de mesures ont été édictées suite à une crise (par exemple, la constatation de la surexploitation d'une espèce) ou dans l'espoir optimiste de gonfler les recettes fiscales en tentant d'officialiser des activités informelles. Il est rare que les activités de réglementation soient le fruit d'une évaluation rigoureuse et systématique des possibilités et des

²⁵ Cette section est tirée de Laird, McLain et Wynberg, 2010.

risques associés aux espèces, aux écosystèmes et aux moyens d'existence, et une approche stratégique de la réglementation du secteur des PFNL dans son ensemble est exceptionnelle.

Cette situation reste inchangée dans beaucoup de pays aujourd'hui mais, dans d'autres, on a assisté à l'amorce d'une réorientation à la fin des années 80, lorsque les scientifiques, les gestionnaires de ressources naturelles et les hauts responsables ont commencé à prendre conscience de la valeur des forêts, indépendamment de celle du bois lui-même, notamment l'importance socio-économique et culturelle des PFNL. Ce mouvement s'explique par divers facteurs, y compris le changement de politique de certaines organisations de protection de la nature qui, renonçant à une simple approche de protection, ont opté pour une approche englobant aussi l'utilisation durable et considérant l'équité et la justice sociale comme un élément indissociable de la conservation. Initialement formulée par la Commission Brundtland en 1987, cette approche a culminé avec les divers accords découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, à Rio de Janeiro, y compris la CDB juridiquement contraignante. Les groupes concernés par la conservation et le développement ont expérimenté l'utilisation des projets de promotion des PFNL pour appuyer le développement d'activités génératrices de revenus écologiques et socialement justes. On a encouragé l'utilisation commerciale d'une poignée de PFNL en vue d'aider les populations à vivre décemment en provoquant le minimum de dommages sur l'environnement.

Grâce à cette évolution, les petits producteurs et les PFNL sont sortis de «l'ombre» au cours des dernières décennies. Malheureusement, à quelques exceptions près, les politiques relatives aux PFNL qui en sont ressorties ont été souvent opportunistes et assorties de ressources insuffisantes pour l'encadrement et la mise en œuvre. Beaucoup ont simplement été plaquées sur les lois forestières centrées sur le bois d'œuvre. Les réglementations ont rarement été formulées à l'issue d'une analyse rigoureuse des facteurs complexes mis en jeu dans la gestion, l'utilisation et la commercialisation des PFNL ou de consultations avec les producteurs, qui sont souvent aux marges de la politique et de l'économie. Dans de nombreux cas, les interventions officielles ont conduit en outre à criminaliser l'exploitation des PFNL, marginalisant un peu plus les populations concernées tandis que les lois coutumières et les institutions locales les plus adaptées pour réglementer un grand nombre

d'espèces ont souvent été sapées par les tentatives d'établissement d'un contrôle public sur les PFNL.

Plusieurs lois et politiques concernent directement les PFNL, souvent à des fins de conservation ou de gestion durable des ressources et, dans certains cas, d'amélioration des moyens d'existence ruraux ou de promotion d'une croissance économique généralisée dans une région (encadré 26). Ces mesures tendent à concerner exclusivement les espèces présentant un intérêt commercial ou bien s'intègrent dans les activités nationales de protection des espèces menacées ou autochtones ou de réglementation du commerce international, dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La majorité des mesures concernant directement les PFNL se trouvent dans les lois relatives aux ressources naturelles, en particulier les lois forestières. Toutefois, une série d'autres mesures réglementent explicitement des aspects du commerce et de l'utilisation des PFNL, notamment celles qui ont trait au contrôle qualité, aux normes de sécurité sanitaire et d'efficacité, au transport, à la taxation et au commerce.

Politiques et lois ayant des effets indirects sur les produits forestiers non ligneux

Outre les lois qui s'appliquent explicitement aux PFNL, une myriade de mesures qui ne les mentionnent même pas influent toutefois sur leur utilisation, leur gestion et leur commerce au moins autant, si pas davantage, que celles qui les mentionnent. Les fortes incidences de ces mesures s'expliquent principalement par le fait que la gestion forestière et les moyens d'existence mettent en jeu une suite complexe et interconnectée d'activités, si bien que la réglementation d'un aspect se répercute immédiatement sur les autres. Les lois et les politiques ayant une incidence indirecte sur les PFNL sont les suivantes: politiques agricoles, régime foncier et droits relatifs aux ressources, propriété intellectuelle, planification de l'aménagement des terres et législation du travail. De plus, une série de lois sur les ressources naturelles ont des effets significatifs sur les PFNL, par exemple les lois forestières examinées plus haut, les lois sur l'extraction minière et les zones protégées et celles sur la conservation, qui découragent ou interdisent l'exploitation des PFNL.

Le rôle important des lois coutumières

Dans une situation où le régime foncier et les droits relatifs aux ressources sont sûrs, les lois coutumières

Encadré 26: L'inclusion des PFNL dans les lois forestières des années 90

Dans la plupart des pays, les lois forestières privilégient depuis toujours les ressources en bois d'œuvre et ne s'intéressent guère, voire pas du tout, aux PFNL. De plus, la valeur des PFNL, du point de vue de leur contribution aux moyens d'existence ou de leur intérêt commercial, était ignorée quand les plans d'aménagement forestier ont été conçus et les opérations d'exploitation entreprises. Ces dernières décennies, toutefois, les PFNL ont été incorporés dans les lois forestières pour tenir compte de l'évolution des politiques internationales. Dans de nombreux cas, leur incorporation a résulté de la pression directe exercée par des organisations internationales, telles que les grandes organisations de protection de la nature et institutions de financement, pour diversifier la gestion des forêts et la rendre plus durable. En conséquence, dans les années 80 et 90, beaucoup de pays ont fait figurer une gamme plus large d'objectifs dans les politiques forestières, par exemple, l'état sanitaire des forêts et la conservation de la biodiversité, les fonctions écosystémiques et la durabilité à long terme ainsi que des valeurs économiques plus générales telles que le tourisme, les loisirs et les PFNL.

Toutefois, les premières clauses consacrées aux PFNL dans ces nouvelles lois forestières étaient mal formulées et rarement appliquées. Leur portée et la définition des produits couverts étaient imprécises et les mesures stipulées étaient rares. Quand il y en avait, elles traitaient habituellement de permis, de quotas (souvent fixés arbitrairement), de plans de gestion et de redevances ou de taxes – une approche directement inspirée du secteur du bois d'œuvre, qui s'est avérée totalement inappropriée au secteur diversifié, complexe et souvent moins lucratif des PFNL.

Plus efficaces, un certain nombre de lois forestières de cette époque ont inclus les PFNL dans les normes applicables au bois d'œuvre, exigeant qu'ils soient pris en compte dans les plans et les opérations d'exploitation forestière afin de minimiser les incidences négatives sur des produits localement précieux. Dans certains pays, c'est l'exploitation pour leur bois qui a causé la perte des essences produisant des PFNL à forte valeur. Au Brésil, ces dernières années, les gouvernements du pays et des États ont promulgué des lois interdisant l'exploitation des essences produisant des PFNL à forte valeur et, en Bolivie, l'interdiction d'abattre les arbres producteurs de noix du Brésil a été établie en 2004 dans le cadre d'un décret sur les litiges fonciers. Mais l'application de ces politiques est souvent loin d'être démontrée.

Au cours des 10 à 15 dernières années, plusieurs pays se sont efforcés d'affiner les politiques forestières bien intentionnées promulguées au cours des années 90, pour refléter les réalités socio-économiques, écologiques et culturelles de l'utilisation des PFNL. Cette démarche a débouché sur plusieurs améliorations spécifiques de la façon dont ces produits sont réglementés, notamment la remise en cause de l'utilisation d'inventaires et de plans de gestion coûteux et complexes pour les PFNL ainsi que la révision des systèmes de quotas et de permis. Il reste encore beaucoup à faire et les PFNL restent peu prioritaires dans la plupart des ministères et programmes de foresterie mais on observe dans beaucoup de pays une tendance à mieux comprendre et mieux élaborer les cadres réglementaires applicables à ces produits.

Source: Laird, McLain et Wynberg, 2010

sont encore fortes et les capacités locales sont suffisantes pour gérer la base de ressources et faire face aux pressions commerciales, les lois coutumières offrent souvent une approche plus nuancée de la réglementation de l'exploitation et de la commercialisation des PFNL que les lois officielles. En effet, les lois coutumières intègrent les caractéristiques culturelles, écologiques et économiques locales uniques de la manière la plus adaptée à cette catégorie de produits aussi large que diversifiée. Toutefois, lorsque les lois coutumières deviennent trop faibles et que la pression commerciale externe s'intensifie plus que n'en peuvent supporter les institutions traditionnelles, les gouvernements peuvent offrir un complément de réglementation décisif et nécessaire, d'ailleurs souvent réclamé par les groupes locaux. Mais ces interventions doivent être conçues de manière à inclure les institutions et les systèmes de gestion de l'échelon local, s'ils sont efficaces (Wynberg et Laird, 2007).

Valeur non monétaire des forêts

La valeur commerciale des forêts est bien connue, que l'on songe au bois d'œuvre ou, dans une moindre mesure, aux PFNL qui sont vendus en grandes quantités dans le monde entier. Cette section se penche sur une troisième valeur des forêts, également vitale: la valeur non monétaire des forêts pour les populations locales. Il n'est pas question ici de la valeur religieuse ou culturelle mais des apports quotidiens fournis par les forêts aux ménages vivant dans les forêts ou leurs environs. Les chercheurs connaissent, à titre informel, l'importance de la valeur non monétaire des forêts (valeur de consommation), mais elle n'est pas encore enregistrée dans les statistiques officielles et reste donc invisible en étant fixée à zéro.

Les revenus, dans les enquêtes sur le budget et les conditions de vie des ménages, conduites selon les modèles établis initialement par la Banque mondiale et l'Organisation internationale du travail, couvrent:

- les salaires;
- les revenus monétaires tirés de la vente de produits agricoles;
- les revenus monétaires tirés de la vente de produits forestiers ligneux et non ligneux; et
- les revenus «non monétaires» correspondant à la consommation des produits agricoles par le ménage.

Ils ne prennent pas en compte les revenus «non monétaires» (consommation) tirés des forêts. Ce revenu peut être littéralement cueilli et consommé, dans le cas des fruits, fruits à coque, viande et produits médicinaux forestiers, mais la consommation désigne aussi l'utilisation de produits ligneux et non ligneux par le ménage, par exemple le bois de chauffe. Comme mentionné au chapitre 1, FRA 2010 (FAO, 2010a) constate que les données sur le bois de feu sont souvent difficiles à collecter mais qu'elles sembleraient indiquer que le bois de feu compte pour plus de 70 pour cent du bois prélevé en Asie et dans le Pacifique et 90 pour cent en Afrique.

Si le revenu annuel total des ménages ruraux vivant dans un pays en développement est calculé en tenant compte non seulement des revenus monétaires mais aussi des revenus non monétaires, on voit immédiatement que cette source de revenus totalement occultée dans les chiffres officiels est souvent, dans la réalité, extrêmement importante.

Le tableau 42 montre qu'à Tenkodogo, un village agricole sahélien situé à trois heures environ de Ouagadougou, les revenus non monétaires annuels contribuent plus largement au total des revenus que les revenus monétaires. Pour les hommes riches et moyennement riches, les revenus non monétaires représentent 58 pour cent du total des revenus tandis que pour la catégorie des plus pauvres – les femmes pauvres – les revenus non monétaires représentent plus des deux tiers du total des revenus (68 pour cent).

La moyenne des revenus (monétaires et non monétaires) tirés des forêts contribue au total des revenus à hauteur de 44 pour cent et il apparaît clairement que pour toutes les catégories liées à la richesse et au sexe, la valeur de la contribution non monétaire des forêts aux revenus des ménages est beaucoup plus élevée que la valeur de la contribution monétaire des forêts. On relève aujourd'hui les mêmes résultats dans d'autres régions du monde, par exemple en Afrique et en Asie où 60 à 70 pour cent des habitants vivent encore en milieu rural.

Conséquences pour la valeur monétaire des produits forestiers non ligneux

Nous savons depuis de nombreuses années (Byron et Arnold, 1997; Angelsen et Wunder, 2003) que la contribution monétaire des produits forestiers aux revenus des ménages est plutôt modeste. Dans le cas de Tenkodogo, elle représente en moyenne 9 pour

Tableau 42: Utilisation des forêts dans le village de Tenkodogo, Burkina Faso (en pourcentage)

Catégorie d'usagers des forêts	Revenus monétaires	Revenus non monétaires	Total	Revenus tirés des forêts en pourcentage du total des revenus
Hommes riches et moyennement riches	42	58	100	
Part des forêts	7	31		38
Femmes riches et moyennement riches	36	64	100	
Part des forêts	10	34		44
Hommes pauvres et très pauvres	38	62	100	
Part des forêts	9	36		45
Femmes pauvres et très pauvres	32	68	100	
Part des forêts	12	38		50
Contribution moyenne des revenus monétaires et non monétaires au total des revenus	37	63	100	
Contribution moyenne des revenus tirés des forêts au total des revenus	9	35		44

Source: UICN, 2009a

cent du total des revenus. Mais ce constat replace la valeur monétaire des PFNL dans son contexte. La vente de produits forestiers est un mauvais indicateur de l'utilisation totale des forêts par les populations et ne représente qu'une petite portion de la totalité des contributions. La valeur totale enregistrée pour les PFNL en 2005 était égale à 18,5 milliards de dollars EU, soit 15 pour cent de la valeur globale totale des produits prélevés dans les forêts (FAO, 2010a). Un cinquième des revenus forestiers est tiré de la vente de produits forestiers, tandis que *quatre cinquièmes* se composent de produits qui ne sont jamais mis sur le marché.

Non seulement la vente de produits forestiers ne représente qu'une petite fraction du total des revenus tirés des forêts, mais elle concerne aussi une gamme infiniment plus réduite de produits que celle qui est utilisée pour la consommation, comme le montrent les diagrammes contrastés (figures 31 et 32) concernant les Comores.

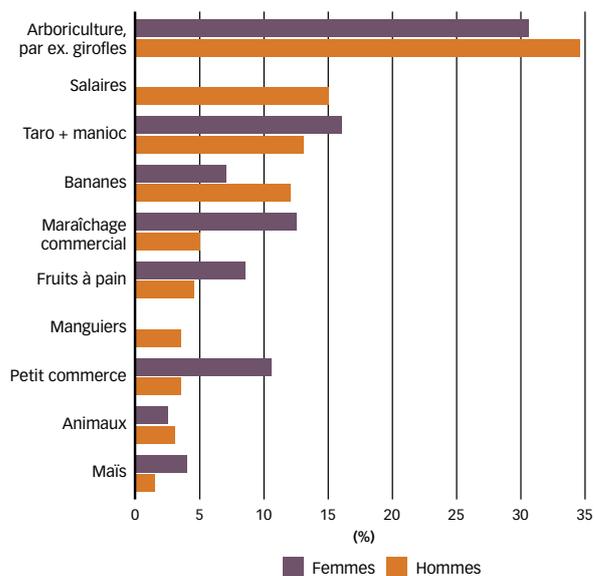
Cette situation est particulièrement évidente si l'on compare le nombre de produits mis sur le marché au nombre de produits récoltés pour la consommation, comme dans les diagrammes ci-dessus. Cet état de fait revêt une extrême importance pour les débats qui se sont déroulés ces dernières années sur la capacité des forêts de réduire la pauvreté (par exemple, Arnold, 2001; Cavendish, 2003). Comme beaucoup l'ont suggéré, la réduction directe de la pauvreté fondée sur le type de revenus monétaires générés par la vente des PFNL est relativement limitée bien que les petites sommes puissent être capitales dans certains cas.

D'un autre côté, ces sommes, bien que modestes, ne sont pas négligeables ainsi que le montre la section de ce chapitre consacré aux PFNL, au regard des possibilités existantes de se procurer des revenus. Dans le tableau 42, les revenus monétaires tirés des forêts ne représentent peut-être que 9 pour cent du total des revenus mais ils contribuent au total des revenus non monétaires à hauteur de 35 pour cent. Il est donc indispensable d'améliorer les évaluations de la valeur réelle de la contribution des PFNL tant aux revenus monétaires qu'aux revenus non monétaires, dans la mesure où, dans les deux cas, elle concourt d'une manière non négligeable à la réduction de la pauvreté, en particulier en milieu rural.

Dimensions de la dépendance à l'égard des forêts

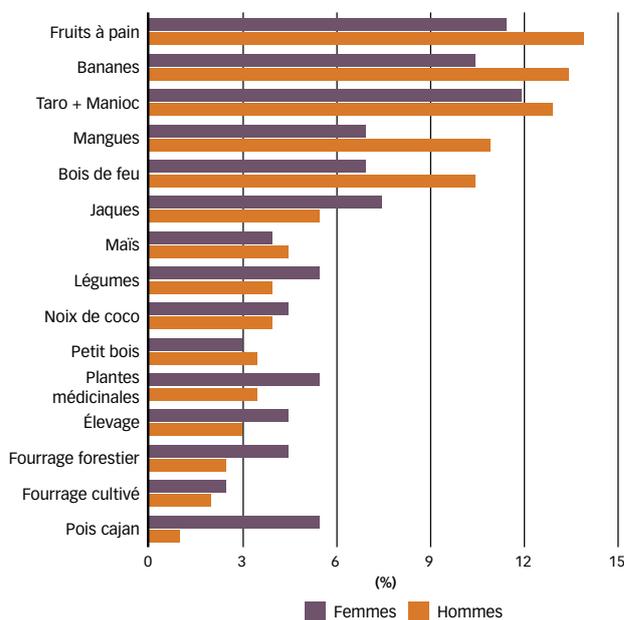
En milieu rural, tous les revenus des ménages proviennent, d'une part, de ce que produisent les

Figure 31: Sources de revenus monétaires des hommes et des femmes dans le village de Nindri, Anjouan



Source: Shepherd, 2010

Figure 32: Sources de revenus non monétaires des hommes et des femmes dans le village de Nindri, Anjouan



Source: Shepherd, 2010

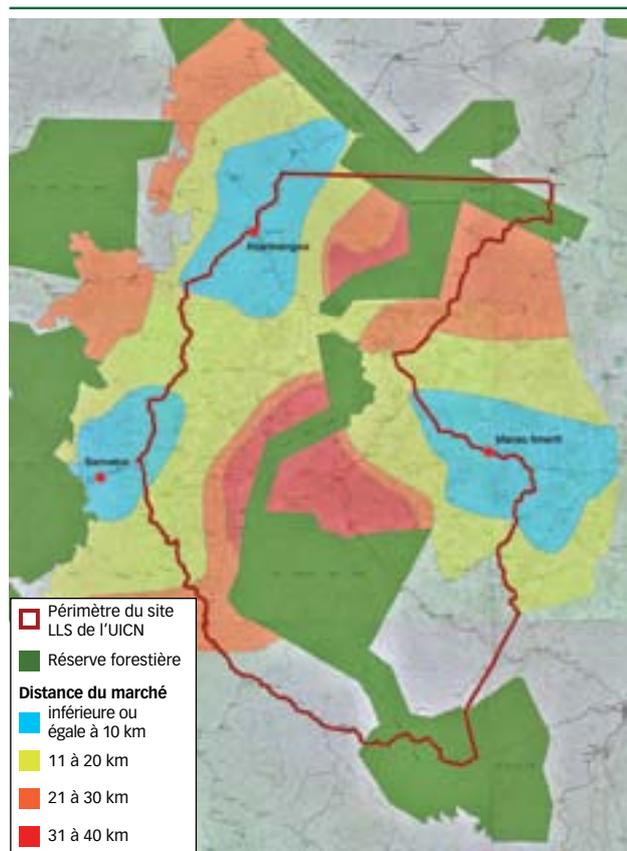
exploitations et, d'autre part, de revenus extra agricoles qui se composent d'un mélange de revenus monétaires gagnés sous forme de salaires et de revenus tirés des ressources naturelles non agricoles telles que les forêts, les plans d'eau et la mer. Plus le lieu est isolé, plus les revenus monétaires gagnés sous forme de salaires sont

réduits et plus la dépendance à l'égard des produits agricoles et des ressources naturelles non agricoles est forte. Dans tous les cas, l'importance des forêts varie conjointement à l'importance de l'agriculture et les deux doivent être analysées ensemble du point de vue des populations locales. La nature de la dépendance à l'égard des forêts comporte trois dimensions – spatiale, sexospécifique et liée au degré de richesse – qui sont examinées ci-dessous.

Dépendance à l'égard des forêts en termes spatiaux

La dépendance à l'égard des forêts varie d'une manière prévisible dans l'espace – augmentant dans les zones isolées où les marchés sont éloignés et où seule la vente de produits forestiers à très forte valeur est intéressante (par exemple, les épices telles que la noix muscade) et diminuant là où existent des routes et des marchés, où la vente des produits agricoles est facile à organiser et

Figure 33: Codage du paysage de Wassa Amenfi Ouest en fonction de l'éloignement



© Carte topographique publiée par Survey of Ghana (Édition 1999)
Carte sur la pauvreté créée par Gill Shepherd, produite par Johannes Förster

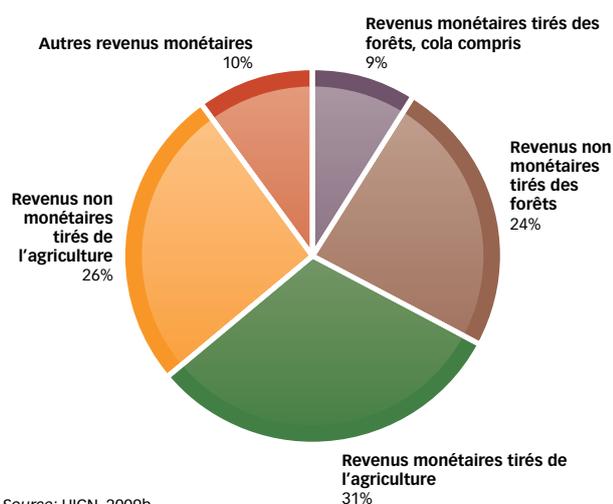
où l'on peut éventuellement trouver des emplois salariés. Sunderlin *et al.* (2008) démontrent que le degré de pauvreté peut être étroitement corrélé aux forêts dans les analyses nationales. Ces différences sont observables sur des distances relativement courtes et sont liées à ce qui représente une distance facile à parcourir à pied pour accéder à un marché et en revenir. Dercon et Hoddinott (2005) ont montré qu'en Éthiopie, les populations habitant dans un rayon de 8 km d'un marché achètent et vendent davantage, jouissent d'une meilleure santé et accèdent plus facilement à l'éducation, que les populations plus éloignées.

Dans un autre exemple, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a codé le paysage, dans l'ouest du Ghana, (figure 33) en fonction du temps nécessaire pour accéder à un marché (une combinaison de la distance, de la qualité de la route et de l'existence d'un transport public). Les villages des zones bleues (catégorie 1) sont situés le long d'une route praticable toute l'année, dans un rayon de 10 km autour d'un bourg. Les villages de la zone jaune (catégorie 2) sont situés à 11-20 km pondérés d'un bourg, accessible par des routes plus ou moins praticables. Les villages de la zone orange (catégorie 3) sont situés à 21-30 km pondérés d'un bourg, accessible par des routes plus ou moins praticables, tandis que les villages de la zone rouge foncée (catégorie 4) se trouvent à 31-40 km pondérés d'un bourg, accessible en partie le long de pistes ou de mauvaises routes. La ligne rouge représente le périmètre du site; les réserves forestières et les zones protégées sont indiquées en vert foncé. La plupart des infrastructures sont concentrées dans les zones bleues et jaunes tandis que les zones reculées orange et rouge foncée se trouvent toutes à proximité des forêts.

UICN Ghana a utilisé la méthodologie Forests-Poverty Linkages Toolkit pour analyser les sources de revenus monétaires et non monétaires de la population du village de Pensanom, situé dans une zone bleue, et du village de Kamaso, situé dans une zone orange. Les résultats, dans le cas des femmes, sont présentés dans les figures 34 et 35.

Le commerce des femmes, très important au Ghana, est plus facile pour les femmes de Pensanom, qui peuvent aisément transporter les produits agricoles et forestiers sur le marché pour les vendre, que pour les femmes de Kamaso. A Pensanom, elles vendent plus de produits de l'exploitation agricole familiale qu'elles n'en consomment

Figure 34: Sources de revenus des femmes de Pensanom, Wassa Amenfi Ouest, Ghana, ayant un accès facile au marché

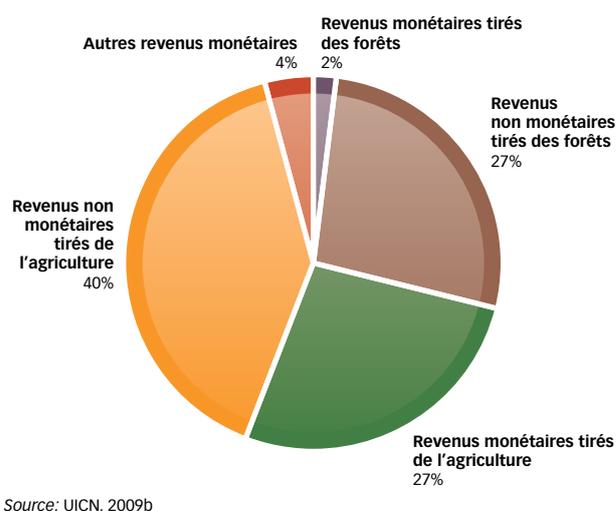


et, en outre, 10 pour cent du total de leurs revenus provient d'autres sources de revenus monétaires. A Kamaso, les femmes vendent moins de produits de l'exploitation agricole familiale qu'elles n'en consomment et sont plus dépendantes des revenus non monétaires tirés des forêts. Elles n'ont guère de sources de revenus monétaires à leur disposition.

Analyse sexospécifique de la dépendance à l'égard des forêts

Dans un grand nombre de sociétés, les femmes se tournent vers les forêts pour diversifier et assaisonner les aliments de base qu'elles offrent à leurs familles et aussi pour se procurer des revenus en espèces. Il est normal de constater que les femmes dépendent des forêts davantage que les hommes pour les revenus extra agricoles puisque les hommes misent plutôt sur le travail rémunéré. Par exemple, chez les Akan, dans le sud du Ghana, alors que les bénéficiaires de toutes les activités agricoles vont au chef de famille (masculin), les femmes peuvent souhaiter se procurer un revenu bien à elles pour assurer leur avenir. Il arrive que les épouses choisissent d'envoyer des fonds à leur famille natale, par exemple, par mesure de sécurité en cas de divorce (Milton, 1998). Au Bénin et au Cameroun, les femmes intensifient la collecte et la vente de PFNL juste avant l'échéance de paiement des frais de scolarité, pendant les périodes de l'année où les maladies sont plus courantes et pendant la période de soudure précédant les récoltes (Schreckenberget al., 2002). Le modèle des sources de revenus, présenté dans le tableau 42, qui est typique de nombreuses régions d'Afrique, montre qu'un

Figure 35: Sources de revenus des femmes de Kamaso, Wassa Amenfi Ouest, Ghana, ayant un accès difficile au marché



tiers environ du total des revenus annuels des femmes provient de sources monétaires, un tiers de l'agriculture de subsistance pratiquée dans l'exploitation et un tiers des forêts.

Dépendance à l'égard des forêts en fonction du degré de richesse

Non seulement les femmes, mais aussi les personnes les plus pauvres en général dépendent davantage des forêts pour les revenus monétaires et non monétaires. Il peut en être ainsi parce qu'elles n'ont pas suffisamment de ressources foncières ou de main-d'œuvre pour pratiquer une activité agricole plus intense ou devenir travailleurs migrants. Bien que les ménages les plus aisés puissent collecter davantage de produits forestiers en volume, ce qui est collecté constitue un pourcentage beaucoup plus élevé du total des revenus des ménages pauvres (Abbott, 1997). La pauvreté chronique (profonde, dont il est difficile de sortir et héritée de génération en génération) est plus courante dans les zones forestières reculées que dans les zones moins éloignées (Bird et al., 2002).

Types de dépendance à l'égard des forêts

Les types de dépendance non monétaire à l'égard des forêts varient dans les différentes parties du monde, en synergie avec les types d'agriculture. Alors que la production agricole est presque toujours primaire, les ménages agricoles dépendent des forêts à la fois directement (pour compléter leur alimentation par exemple) et indirectement (pour contribuer à la pérennité de l'exploitation agricole plus généralement).

Pastoralisme, agriculture et forêts

Dans de nombreuses régions d'Afrique, les animaux broutent dans les forêts une grande partie de l'année. La principale valeur non monétaire des forêts pour les propriétaires d'animaux est qu'elle permet à un moyen de production essentiel du ménage de survivre et de rester en bonne santé pendant toute l'année même quand il n'y a plus d'herbe.

Forêts, élevage et fertilité du sol sur les terrasses

Dans les systèmes agricoles de moyenne altitude au Népal, les animaux broutent dans les forêts ou se nourrissent de végétaux coupés dans les forêts et sont parqués sur les terrasses afin que leurs déjections fertilisent les cultures. Le système agricole démontre que la symbiose avec les forêts peut être extrêmement poussée.

Forêts, eau et terrasses irriguées

Les forêts situées en amont des bassins versants protègent et entretiennent les rivières qui constituent un élément essentiel de la riziculture irriguée en terrasses, dans une grande partie de l'Asie du Sud et du Sud-Est et à Madagascar.

Jachère en rotation

Dans presque toutes les parties du monde, avant l'ère de l'engrais acheté, les agriculteurs utilisaient la fertilité des sols forestiers dans des systèmes de cultures itinérantes. Les mauvais sols, où l'accumulation des mauvaises herbes et des toxines commençait à rendre les cultures quasiment impossibles après deux ou trois ans, poussaient les agriculteurs à se déplacer sur leur cycle de parcelles. Dans un grand nombre de systèmes, d'Afrique de l'Ouest à l'Indonésie, les agriculteurs enrichissent les parcelles qu'ils abandonnent temporairement en y plantant des essences intéressantes, si bien que lorsqu'ils reviennent après quelques années, ils trouvent une forêt plus précieuse que celle qu'ils ont laissée derrière eux. Les parcs-forêts cultivés de la zone soudanienne en Afrique et la lente transition vers un peuplement forestier à plusieurs étages observée en Indonésie, au Viet Nam et ailleurs, en sont deux exemples.

Forêts et protéines

Dans les forêts pluviales du Bassin du Congo, il est quasiment impossible d'élever des animaux domestiques. L'agriculture consiste à cultiver des aliments riches en glucides et des légumes à racines mais les protéines, les légumes verts, les vitamines et les minéraux sont tous fournis par les forêts.

Défis et questions émergentes

La foresterie et les forêts suscitent un regain d'intérêt dans les débats internationaux en raison de leur rôle potentiel dans l'atténuation des changements climatiques. Il n'en devient que plus urgent pour les gouvernements de mettre en place dans le secteur forestier des réformes favorables aux pauvres, susceptibles de protéger et d'améliorer les avantages que les forêts apportent à leurs moyens d'existence. Pour y parvenir, il faudra sécuriser les droits des communautés locales afin d'associer ces dernières à la gestion et la protection de vastes zones forestières dans le monde.

La pérennité de la gestion forestière à assise communautaire est étroitement liée à la mise en place de dispositions propres à faciliter la génération et le partage équitable des avantages tirés des forêts. Sans la reconnaissance juridique de leurs droits sur les produits forestiers, toutefois, les populations locales ne montreront ni intérêt ni courage pour protéger et développer les forêts (Gobeze *et al.*, 2009). Les PME forestières auront aussi besoin d'un investissement soutenu et du renforcement de leurs capacités pour être en mesure de contribuer aux moyens d'existences locaux. D'autres aspects des moyens d'existences locaux, tels que la plantation.

Droits d'accès de longue durée aux ressources forestières et partage équitable des avantages

L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 – Rapport principal indique que 80 pour cent des forêts mondiales appartiennent au domaine public (FAO, 2010a) mais la possession et la gestion des forêts par des communautés se développent. Toutefois, dans beaucoup de pays, les cadres réglementaires manquent de précision ou ne garantissent pas une sécurité foncière adéquate aux communautés dépendantes des forêts.

Les avantages tirés par les communautés sont moindres dans les pays où la gestion forestière à assise communautaire est un concept relativement nouveau. Là, les questions foncières n'ont peut-être pas encore été réglées, les forêts de faible valeur confiées aux communautés n'ont pas encore eu le temps de prouver les avantages de la protection et les infrastructures nécessaires pour valoriser les produits forestiers communautaires ne sont pas encore en place. Pendant les premières étapes, les coûts de la gestion des forêts en termes de temps (et les coûts de transaction liés à la collaboration avec les institutions forestières publiques) sont généralement sous-estimés. Dans ces conditions, il

est facile pour les intermédiaires et les élites locales de devenir les principaux bénéficiaires.

La finalité du partage des coûts et des bénéfices est d'instaurer une GFD et de faire reculer la pauvreté. Les communautés locales attendent des bénéfices supplémentaires du bois d'œuvre, du bois de feu et des PFNL, qui seront autant d'incitations et de motivations les poussant à atteindre les objectifs de la GFD en partenariat avec les pouvoirs publics. Le manque de transparence sur le montant des revenus générés et leur utilisation est une source de conflits potentielle et une menace pour l'existence même de la gestion forestière à assise communautaire. En outre, la procédure de désignation des forêts destinées à une utilisation communautaire ou une cogestion avec les institutions forestières publiques, l'enregistrement des groupements de gestion des forêts, les processus d'élaboration et d'approbation des plans d'aménagement forestiers sont autant d'éléments qui limitent considérablement la capacité des communautés de participer à la gestion des forêts sans une aide extérieure.

Dans un grand nombre de pays, les modèles des plans d'aménagement forestiers communautaires sont encore inspirés par la gestion forestière conventionnelle centrée sur la production de bois d'œuvre à grande échelle. Appliqués à de petites opérations sans remaniement fondamental, ils entraînent des coûts de transaction élevés et des retards. Dans cette situation, le souci de dégager des avantages à l'intention des communautés dépendantes des forêts est rapidement oublié (FAO, 2004). Toutefois, les pays font des efforts pour améliorer la gestion forestière collective. Par exemple, en Ouganda, une politique de partage des avantages dans le cadre de la gestion forestière en partenariat est en cours d'élaboration. La politique mise sur la participation du secteur privé pour promouvoir le développement des entreprises forestières, dans les domaines suivants: commercialisation, transformation, production à plus grande échelle et organisation de groupements communautaires.

La capacité des communautés locales de s'organiser, négocier et faire pression sur les pouvoirs publics s'est avérée capitale pour obliger les hauts responsables à respecter les grands principes de la bonne gouvernance. Dans plusieurs pays, des efforts sont faits sous la direction d'ONG environnementales pour renforcer les communautés locales et faire pression sur les gouvernements dans de multiples domaines, tels que

la simplification des directives et des procédures. Au Ghana, par exemple, des comités communautaires de gestion des ressources ont été établis par la Commission des forêts et, aujourd'hui, il en existe plus d'un millier dans les communautés forestières marginales réparties dans tout le pays. Quoi qu'il en soit, des efforts doivent encore être faits là où la participation des communautés à la prise de décisions est insuffisante en raison d'un soutien politique inadéquat et de facteurs économiques favorisant les petits bénéficiaires et non un partage des avantages et une distribution des revenus équitables (Hodgdon, 2010).

Pour tenir compte du processus de stratégie de réduction de la pauvreté lancé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, plusieurs pays intègrent dans la planification du développement les objectifs de la gestion forestière (en particulier, la gestion forestière à assise communautaire) et les approches plus générales de la gestion des paysages et des bassins versants, en tant que chevilles ouvrières de leurs stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural. De plus, avec la croissance de la population rurale et la multiplication des demandes concernant les forêts, les communautés locales peuvent juger qu'il est désormais plus intéressant que par le passé de diversifier leurs revenus en commercialisant davantage les produits forestiers. Ce type d'activités trouve sa place, comme toujours, à côté de l'agriculture et de l'emploi extra agricole (Mirjam, Ros-Tonen et Freerk Wiersum, 2005).

Reste que les forêts poussent lentement et qu'une forêt très dégradée aura besoin de temps pour produire les revenus dont les communautés ont généralement un besoin urgent. Dans de nombreuses régions, il est temps que l'on confie aux communautés des forêts moins dégradées ou qu'on leur accorde des financements relais pour les aider à régénérer les forêts dégradées plus rapidement.

Renforcer les petites et moyennes entreprises forestières

Les gouvernements peuvent jouer un rôle déterminant pour renforcer les PME forestières à des fins de réduction de la pauvreté. Ils peuvent accorder un accès légal aux ressources forestières et en garantir le respect. Ils peuvent simplifier les procédures bureaucratiques d'obtention de quotas de ressources naturelles et d'enregistrement des PME forestières. Les incitations financières, par exemple les allègements fiscaux pour les PME forestières qui démarrent et les politiques d'achat

de produits locaux ou écologiques, sont des mesures positives supplémentaires (Donovan *et al.*, 2000).

Les acteurs de l'échelon mondial peuvent aussi contribuer à créer un environnement favorable aux PME forestières, en garantissant une demande régulière ou en apportant des investissements, comme le fait le secteur privé. Ainsi, dans le secteur de la santé et de la beauté, un nombre croissant de sociétés internationales choisissent de s'approvisionner en matières premières produites d'une manière durable et dans le respect de certaines normes internationales, telles que celles du «commerce équitable» garantissant une rémunération décente à ceux qui collectent les PFNL et aux transformateurs locaux. L'industrie privée de transformation des produits forestiers s'approvisionne de plus en plus auprès des petites et moyennes exploitations forestières, en particulier là où les restrictions sur les terres interdisent l'attribution de grandes concessions pour les plantations et, à l'occasion, fournit des capitaux aux planteurs locaux pour qu'ils puissent procéder aux premières étapes de la transformation.

Les institutions et organisations donatrices internationales peuvent fournir des ressources financières et techniques afin de renforcer les capacités, et collaborer avec les partenaires locaux pour promouvoir des régimes fonciers, des politiques et des réformes du marché favorables aux pauvres. Des développements positifs à l'échelon mondial contribuent à renforcer des environnements porteurs (voir l'encadré 27).

L'investissement dans la foresterie contrôlée à l'échelon local demande un certain nombre de conditions préalables. Un investissement «modéré» initial peut donner un coup de pouce décisif, en contribuant à

autonomiser les communautés et les entrepreneurs locaux tout en atténuant divers risques économiques et politiques, pour préparer les investissements ultérieurs plus «conséquents», tels que la formation à la gestion des entreprises et l'accès au crédit (Elson, 2010).

Forest Connect (FC) fait partie des initiatives financées par des investisseurs «modérés» pour s'attaquer aux multiples problèmes rencontrés par les PME forestières. Il s'agit d'une initiative conduite conjointement par la FAO, l'Institut international pour l'environnement et le développement, le Mécanisme pour les PFN et le Programme sur les forêts (PROFOR) de la Banque mondiale, en collaboration avec des pays partenaires. Les PME forestières ont tout intérêt à se regrouper en associations pour réduire les frais de transaction, s'adapter aux nouveaux débouchés commerciaux et façonner l'environnement politique en leur faveur. Toutefois, dans beaucoup de pays en développement, les structures d'appui pour ce type d'association forestière n'existent pas ou n'atteignent pas celles qui en ont le plus besoin. Forest Connect est une alliance internationale dotée de plates-formes nationales, déterminée à freiner la déforestation et à lutter contre la pauvreté, en reliant les PME forestières entre elles, aux marchés, aux prestataires de services et aux processus d'élaboration des politiques (encadré 28).

Comme indiqué dans l'encadré 25, le succès obtenu au Burkina Faso avec les PME forestières et l'utilisation des PFNL tient principalement à l'application de l'approche A&DM, un outil mis au point par la FAO en 2000. Cette approche est une méthodologie de formation participative visant à aider les populations à créer des entreprises forestières génératrices de revenus tout en protégeant les ressources naturelles. Les composantes de cet outil sont adaptées au contexte spécifique

Encadré 27: Reconnaissance croissante de l'utilité des organisations de producteurs forestiers - le Fonds de développement des associations de petits producteurs forestiers

Les gouvernements réalisent progressivement que la coopération active des petits producteurs forestiers est indispensable à la promotion de la GDF. Visant à tirer parti de cette prise de conscience et à aider les gouvernements à créer un environnement favorable aux PME forestières, des initiatives internationales telles que le Fonds de développement des associations de petits producteurs forestiers (APPF), ont vu le jour pour soutenir l'établissement et le fonctionnement des organisations de producteurs forestiers

dans les pays en développement. Mobilisant le soutien d'Agricord, de l'Union centrale finlandaise des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers (MTK), de Farmers Fighting Poverty, de Forest Connect, et du Mécanisme PFN de la FAO, le Fonds de développement APPF a lancé ses premières activités en 2010 en Éthiopie et au Viet Nam.

Source: FAO, 2010g
(Pour en savoir plus, consulter: www.fao.org/forestry/entreprises/60778/fr/)

Encadré 28: Forest Connect – un outil pratique de travail en réseau

À l'heure actuelle, Forest Connect (FC) connecte et renforce les petites entreprises forestières au Burkina Faso, en Chine, en Éthiopie, au Guatemala, au Guyana, au Libéria, au Mali, au Mozambique, au Népal et en République démocratique populaire lao. Dans un pays donné, les activités de FC commencent par une évaluation de l'environnement des PME forestières, qui détermine les activités à réaliser en conséquence pour procéder à une mise en réseau directe dans toute la filière jusqu'à l'échelon des hauts responsables. Les petites et moyennes entreprises forestières reçoivent des informations et ont la possibilité de se connecter à d'autres producteurs locaux, acteurs de la filière et prestataires de services (par exemple, services de développement des entreprises et services financiers). Chaque plate-forme nationale FC développe et gère son site web, en fonction de ses propres priorités, pour relier toutes les parties prenantes.

En République démocratique populaire lao, FC travaille en association avec la FAO, le Fonds mondial pour la nature (WWF)

et l'Agence néerlandaise de développement international SNV. Les activités sont réalisées par une organisation privée lao de développement des ressources humaines. FC a centré son action sur les petites entreprises du secteur du rotin et du bambou et promu la collaboration entre des ONG et le gouvernement. La capacité de commercialisation de ces PME forestières a été améliorée grâce à une meilleure information sur les exigences du marché international et à la création de groupes de producteurs de bambou et de rotin. Les institutions nationales ont appris l'importance d'aider les PME forestières à accéder plus facilement aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, ce qui a ensuite incité tant le gouvernement lao que les PME forestières à s'intéresser davantage à la gestion durable du rotin et du bambou.

Source: Forest Connect, 2010. (Pour en savoir plus sur Forest Connect République démocratique populaire lao, consulter <http://edclaos.com/lfc/>)

de chaque pays et à un grand nombre d'objectifs et produits différents. L'approche comporte une phase de planification préliminaire suivie de trois phases successives principales: l'identification des groupes cibles et des produits potentiels; la sélection des produits prometteurs; le repérage des marchés; et la préparation des stratégies et des plans d'entreprise et la mise en œuvre à titre pilote. Depuis 2000, le Département des forêts de la FAO a appuyé des projets relatifs aux entreprises du bois et des produits forestiers dans une vingtaine de pays, en utilisant l'approche A&DM (FAO, 2010f).

Des lois et des politiques plus efficaces pour les produits forestiers non ligneux²⁶

Fondées sur une meilleure information, une consultation des parties prenantes fructueuse et une approche stratégique de l'élaboration des politiques, lois et politiques relatives aux PFNL sont susceptibles de promouvoir la pérennité écologique, l'équité du commerce et l'amélioration des moyens d'existence ruraux. Les propositions suivantes visent à aider les gouvernements et tous ceux qui s'emploient aujourd'hui à mettre sur pied des cadres politiques plus efficaces et équitables dans le secteur des PFNL.

L'ampleur de la commercialisation et l'hétérogénéité des ressources, des marchés et des parties prenantes

du secteur des PFNL devraient être reflétées dans les politiques et les lois. Une approche universelle de la réglementation de ces différentes catégories de produits n'est pas envisageable. Les lois doivent refléter les divers types d'utilisation des PFNL, à savoir, subsistance, commerce local, commerce international et loisirs. Par ailleurs, l'expérience tend à prouver que les lois et les politiques relatives aux PFNL sont plus efficaces quand:

- l'utilisation des PFNL à des fins de subsistance n'est pas réglementée, excepté en cas de surexploitation avérée;
- les gouvernements centrent les lois et politiques sur les PFNL faisant l'objet d'un commerce international intensif à l'échelle industrielle, en particulier si les ressources sont limitées;
- une attention appropriée est accordée aux dommages subis par les PFNL du fait de la dégradation des forêts imputable à l'exploitation forestière, aux activités minières et au défrichement pour l'agriculture commerciale et à d'autres utilisations des terres;
- les lois et politiques évitent de criminaliser les activités de cueillette et de marginaliser davantage les producteurs;
- les groupements de producteurs et de cueilleurs, les associations commerciales et les ONG reçoivent soutien et information pour renforcer les consultations des parties prenantes;

²⁶ Cette section est tirée de Laird, McLain et Wynberg, 2010.

- les incidences négatives des lois n'ayant pas de lien direct avec le secteur sont atténuées;
- il existe une collaboration entre les pays commercialisant des PFNL;
- le fardeau des permis et des procédures est allégé pour les petits producteurs; et
- les gouvernements intègrent et coordonnent les lois et les systèmes de gouvernance coutumiers et codifiés.

Les politiques relatives aux PFNL fonctionnent mieux quand elles promeuvent des «carottes», sous forme d'incitations et de cadres juridiques favorables, y compris l'appui des pouvoirs publics aux groupements de production, de commercialisation et de transformation; l'ouverture de débouchés et la majoration des prix grâce à la reconnaissance de certifications; les allègements fiscaux; et la vulgarisation et l'éducation sur les nouvelles politiques et lois. Dans certains cas, en particulier une demande commerciale soudaine et importante, un cadre réglementaire plus rigoureux est alors nécessaire, prévoyant permis, quotas, taxes et restrictions du commerce. Les gouvernements devront aborder la réglementation des PFNL en tenant compte des coûts et des avantages financiers, écologiques et sociaux associés à cette démarche, de la capacité des pouvoirs publics de mettre en œuvre les mesures préconisées et de la probabilité de leur application.

Connaissances traditionnelles, peuples autochtones et REDD

Le nouveau développement, peut-être le plus dynamique et le plus important, concernant les forêts, les connaissances traditionnelles et les peuples autochtones au sein des Nations Unies, est l'action relative aux changements climatiques. En particulier, les peuples autochtones auront un rôle capital à jouer dans les activités REDD et REDD+, notamment compte tenu des décisions récentes à propos de REDD+ à Cancún, Mexique. La disparition et la dégradation des forêts contribuent aux émissions mondiales de gaz à effet de serre à hauteur de 17 pour cent or, des populations autochtones vivent dans toutes les forêts ciblées par les activités liées à la REDD.

Les débats récents sur la résistance des moyens d'existence commencent à peine à être pris en compte dans l'évaluation des innombrables contributions des forêts à ces moyens d'existence, en particulier dans les zones les plus reculées. Pourtant, d'aucuns pensent que les effets protecteurs des forêts sur la résistance des moyens d'existence pourraient être menacés par certains

aspects de la REDD avant même d'être reconnus. Bien que l'on puisse trouver des menaces similaires pour les moyens d'existence dans de nombreux aspects de la gestion des ressources naturelles (Honadle, 1999), il existe une série de préoccupations spécifiques associées à l'initiative REDD.

Des craintes se sont fait jour sur le fait que la REDD pourrait désavantager les personnes vivant dans les forêts et leurs environs (compte tenu, par exemple, de l'expérience du palmier à huile). Si l'on veut que la REDD contribue à la réduction de la pauvreté ou, au minimum, n'ait pas d'incidences négatives sur les droits d'utilisation, il sera essentiel de clarifier le régime foncier dans de nombreux cas. Par ailleurs, nombreuses sont les autorités forestières qui voient maintenant l'occasion de générer des revenus au titre de la REDD, ce qui risquerait de dissuader fortement les pouvoirs publics de déléguer le contrôle des forêts aux communautés.

Les communautés pourraient supporter le coût de la REDD en termes de recul de leur utilisation des forêts. Si, comme nous l'avons vu, jusqu'à quatre cinquièmes de cette utilisation sont invisibles aux yeux des gouvernements, on sous-estime peut-être ce que les personnes dépendantes des forêts pourraient perdre en raison de la REDD. En outre, il existe un risque non négligeable que les droits informels d'utilisation des forêts détenus par un grand nombre de populations forestières puissent leur être retirés du fait de l'accroissement de la valeur des forêts (Angelsen *et al.*, 2009).

Dans le domaine des changements climatiques, la contribution potentielle d'une ressource forestière plurifonctionnelle et à valeurs multiples ne pourra pas être obtenue à moins d'aligner plus étroitement les dispositions relatives à la REDD sur une réforme plus large de la gouvernance des forêts. La REDD et le piégeage du carbone pourraient réduire les fonctions multiples à une fonction unique – au grand détriment des utilisateurs locaux. À la base de la réduction potentielle des émissions, et des mécanismes financiers et protocoles de suivi censés la faciliter, on trouve des décisions fondamentales sur la gouvernance forestière favorable aux pauvres qui commencent tout juste à être prises en considération.

Tout particulièrement depuis la Conférence des Parties à la CCNUCC à Bali en 2007, les peuples autochtones participent activement au processus d'élaboration des politiques et influent sur leurs résultats. Grâce à leur

action, on trouve des références aux rôles des peuples autochtones et des connaissances traditionnelles dans les projets de textes de la CCNUCC et, notamment, dans la décision de la CCNUCC en décembre 2010 sur REDD+, qui demande aux pays en développement de veiller à la pleine participation des peuples autochtones et des communautés locales aux stratégies et aux plans d'action nationaux relatifs à REDD+. Ces références donnent une base sur laquelle s'appuyer pour faire en sorte que les peuples autochtones et les communautés locales se voient attribuer un rôle adéquat dans la mise en œuvre de la CCNUCC, que leurs intérêts et leurs droits soient protégés (voir CCNUCC, 2010) et qu'ils puissent tirer parti des activités REDD+. Les cas mentionnés au chapitre 3 montrent clairement comment cette participation a commencé à faire évoluer dans le bon sens les lois et les politiques. Plus de travaux sont entrepris concernant REDD+ pour veiller à ce que ces activités profitent aux communautés locales et autochtones.

Les forêts urbaines et l'économie locale: des emplois et des revenus

Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui en milieu urbain. L'existence, à proximité des centres de population, de forêts urbaines et périurbaines et autres systèmes boisés, les rend extrêmement intéressants du point de vue de la création d'emplois et de la génération de revenus. Toutefois, les zones urbaines sont bien souvent ignorées au moment d'examiner les enjeux liés aux forêts locales et à la foresterie. L'évaluation de la productivité des forêts urbaines met en jeu des considérations différentes de celles qui sont prises en compte dans un contexte rural. Trois domaines sont particulièrement importants à cet égard.

Premièrement, dans les zones à forte densité de construction d'infrastructures grises (routes et bâtiments), les forêts et les arbres urbains forment des plantations en ligne et des jardins dont l'entretien crée des emplois stables et produisent des résidus qui fournissent du matériel brut pour la génération locale d'électricité, le chauffage et la cuisine (Lohrberg, 2007). Deuxièmement, les zones en voie d'urbanisation entourant les villes subissent un bouleversement de l'utilisation des terres et il convient d'y planifier des mosaïques ingénieuses d'arbres et de ressources forestières, combinant diverses fonctions: loisirs, santé, protection de l'environnement et production. Aujourd'hui, les pratiques tendent à améliorer le rapport coût-efficacité des infrastructures vertes et à privilégier les infrastructures grises plus écologiques, tout en créant des emplois dans la construction et la

gestion des routes, parcs, zones industrielles et quartiers qui rassemblent les petites et moyennes entreprises et les activités communautaires (Lohrberg, 2007). Troisièmement, une ville durable doit s'insérer dans son écosystème global, en respectant la gestion du bassin versant urbain et le paysage. La productivité équilibrée des forêts et des systèmes agroforestiers autour des villes permet d'approvisionner les zones urbaines en produits forestiers traditionnels ainsi qu'en eau et produits de l'agroforesterie (Spathelf et Nutto, 2004). Malgré leur intérêt pour la gestion forestière à assise communautaire et les PME forestières, et les liens qui les y rattachent, ces trois domaines sont toutefois rarement intégrés dans les études concernant la «valeur» locale des forêts et de la foresterie. Les forêts urbaines et périurbaines doivent faire l'objet d'une attention spéciale si l'on veut mesurer leur valeur et les intégrer dans les efforts de planification locale («urbaine») et régionale («liaison périurbaine des zones urbaines et rurales»).

La foresterie urbaine et périurbaine a été définie comme l'art, la science et la technologie de la gestion des arbres et des ressources forestières dans les écosystèmes communautaires urbains et leurs environs pour les avantages physiologiques, sociologiques, économiques et esthétiques qu'ils fournissent (Grey et Deneke, 1986). La foresterie urbaine n'éveille pas un grand intérêt dans les pays pauvres parce qu'elle est souvent perçue comme étant à visée ornementale et récréative. Bien que ces fonctions aient leur importance pour toutes les sociétés, elles sont loin d'être prioritaires dans les villes où la régénération de la base forestière et la recherche d'occupations productives pour les populations vulnérables et pauvres sont le premier souci.

De nombreuses recherches et expériences montrent que les villes qui ont fait l'effort d'investir dans une perspective verte en ont retiré de nombreux avantages. Par exemple, quand une infrastructure verte efficace est en place, les impacts des phénomènes climatiques extrêmes (par exemple, vents, inondations, glissements de terrain et ensablement) sont atténués. De plus, un bassin versant bien aménagé produit et offre de l'eau de bonne qualité et réduit la nécessité de faire des travaux de génie civil coûteux. Le coût élevé et récurrent de la reconstruction des routes, des logements et des infrastructures commerciales est fortement réduit, générant des économies qui financent des emplois verts et des revenus, grâce à la gestion multi-usages et à l'entretien des zones boisées et des arbres. Enfin, les systèmes d'agriculture et d'aménagement du paysage

qui incorporent l'agroforesterie et les plantations à haut rendement peuvent approvisionner les marchés voisins à des prix compétitifs (FAO, 2009b).

Les recherches conduites dans les zones périurbaines des pays en développement révèlent que les ménages pauvres migrants urbains conservent des liens étroits avec les zones rurales (agricoles et forestières) dont ils sont originaires. Cette connexion peut faciliter leur existence et limiter l'insécurité alimentaire qui les menace (laquinta et Drescher, 2000). Dans la société urbanisée de l'Amazonie bolivienne, l'extraction et la transformation des PFNL représentent une source de revenus pour les habitants des zones périurbaines. Certains ménages, en particulier les ménages de migrants sans instruction originaires des forêts de l'intérieur du pays, assurent leur survie économique en ville grâce aux activités liées au PFNL (Stoian, 2005). Pendant des décennies, les PFNL ont contribué aux moyens d'existence d'une manière informelle dans différentes régions des pays en développement, ce qui a été confirmé par Shackleton, Shanley et Ndoye (2007). En particulier, leur recherche a illustré la contribution déterminante des PFNL au renforcement des moyens d'existence de centaines de milliers de femmes et d'hommes sans emploi des zones périurbaines et urbaines, dans plusieurs pays africains.

Dans les zones urbaines, les principales sources de bois d'œuvre sont les plantations, les arbres des rues, les bandes boisées ou brise-vent et les ceintures vertes, parcs et jardins. Dans un grand nombre de villes, l'exploitation du bois est associée à des activités intensives de loisirs de plein air. La plantation systématique d'arbres des rues pour la production de

bois est largement pratiquée en Chine, en Inde et en Malaisie (Carreiro, Song et Wu, 2008). Dans les pays industrialisés, certaines villes compensent les coûts de l'entretien des arbres par leur exploitation.

Les arbres urbains ont aussi la capacité de maintenir la valeur de l'immobilier (par exemple, Tyrväinen *et al.*, 2005), créer un milieu attractif pour les entreprises et attirer les consommateurs dans les quartiers commerciaux traditionnels des zones plus urbaines. Des études ont montré que les arbres urbains amélioraient la stabilité économique du petit commerce, en attirant les consommateurs, en distillant une humeur positive et en envoyant des messages de qualité (Wolf, 2004). Cet effet a été bien documenté par des travaux de recherche action en Europe, notamment les travaux conduits par le Forum européen sur la foresterie urbaine sous l'égide du Centre danois pour les forêts, les paysages et la planification de l'université de Copenhague, et de l'IUFRO. La production, la plantation et l'entretien des arbres et des paysages génèrent un facteur multiplicateur économique non négligeable dans les pays développés. En 2004, aux États-Unis d'Amérique, la valeur du produit des services de paysagisme, y compris la production de matériel, les pépinières et la vente au détail, a été estimée à elle-seule à 147,8 milliards de dollars EU, générant plus de 1,9 million d'emplois dans le secteur privé (Hall, Hodges et Haydu, 2005).

Les travaux requis pour régénérer les écosystèmes urbains, planter et entretenir les arbres et les forêts communautaires, avec l'appui des gouvernements nationaux, des collectivités locales et des organisations donatrices internationales, pourraient créer des

Encadré 29: Valorisation des services écologiques – l'exemple de la forêt urbaine d'Oakville

Chaque année, les arbres plantés dans la ville d'Oakville (Ontario, Canada) assurent des services écologiques représentant une valeur de 2,1 millions de dollars EU. De plus, les arbres font économiser annuellement aux industries locales 1,1 million de dollars EU, en supprimant les dépenses liées aux méthodes mécaniques d'élimination de 172 tonnes de pollution de l'air émis à la source. Les arbres font économiser chaque année aux résidents d'Oakville 812 000 dollars EU sur leurs factures énergétiques. Ces résultats démontrent que le fonctionnement des forêts urbaines en tant que «service public biogénétique», propre à économiser l'énergie et éviter l'accumulation de gaz à effet de serre est un concept valide.

Le projet Urban Forest Effect d'Oakville a permis d'établir une «mesure de performance» de référence pour son plan stratégique. Parallèlement au plan de gestion stratégique des forêts urbaines 2008-2027, un solide train de mesures a été intégré dans le plan officiel de la ville en vue de l'aider à atteindre sa vision d'avenir: «Être la ville du Canada où l'on vit le mieux». Cette démarche montre l'influence du rôle joué par les forêts urbaines est les partenariats potentiels qui peuvent être noués entre les professionnels de la planification, de l'aménagement urbain et de la gestion des forêts urbaines (McNeil, 2009).

millions d'emplois à l'échelle mondiale, avec des effets multiplicateurs importants sur l'économie locale et tout autour du monde. Toutefois, les forêts urbaines sont encore fréquemment un élément ajouté après coup aux objectifs des plans locaux et nationaux. Souvent, on observe une déconnexion fondamentale entre la vision communautaire de la qualité environnementale et les services écosystémiques qui sont les pierres angulaires de l'instauration de la qualité environnementale et du développement durable (Schwab, 2009). Des données fiables et un dialogue ouvert à toutes les disciplines, tous les secteurs et toutes les institutions sont les éléments indispensables d'un processus de planification réussi. Pour l'heure, ces deux éléments font défaut dans quasiment toutes les régions et tous les pays (voir l'encadré 30). En effet, les principales parties prenantes, telles que les forestiers, les spécialistes de l'agriculture urbaine, les autorités locales, les organismes de secours d'urgence et les programmeurs de la sécurité alimentaire ne se réunissent pas pour bâtir des villes durables vertes, avec et pour les citoyens. Toutefois, de nombreux centres d'excellence (par exemple, en Asie, l'Académie chinoise des forêts, l'Institut des ressources forestières de Malaisie et les fondations Aravali en Inde) compilent des données intéressantes et institutionnalisent progressivement des pratiques susceptibles de mobiliser les propriétaires terriens et les groupes d'intérêt concernés et de déboucher sur l'élaboration d'une vision d'avenir, durable et verte, pour leurs communautés, dans des conditions de bonne gouvernance et dans le cadre d'une planification à long terme.

L'agriculture urbaine a déjà été reconnue par les citoyens et les autorités locales comme un moyen stratégique d'agencer une mosaïque d'espaces verts dans les villes et leurs environs, contribuant à la stabilisation des sociétés de migrants originaires des zones rurales, créant un écosystème naturel dans la ville et alimentant

un marché extrêmement compétitif à proximité des consommateurs. Les plates-formes actuelles de parties prenantes de ce secteur représentent une bonne base pour promouvoir l'incorporation des arbres, de l'agroforesterie et des forêts dans une utilisation des terres intégrée, permettant à la foresterie urbaine et périurbaine d'apporter une contribution économique directe, en termes de création d'emplois et de génération de revenus mais aussi de réduction des coûts à l'échelle institutionnelle.

Les résultats d'une recherche plus approfondie sur les forêts et les autres systèmes arborés urbains et périurbains nous orientent vers de nouveaux modèles de gestion urbaine et une urbanisation dynamique où l'inclusion sociale, les processus participatifs d'intégration culturelle, la sécurité alimentaire et le bien-être sont placés au rang des objectifs primordiaux.

Résumé et conclusions

Ce chapitre a montré combien les ressources forestières locales étaient importantes pour les moyens d'existence locaux alors que leur valeur est souvent sous-estimée et qu'elles sont insuffisamment protégées dans les lois et les politiques. Les ressources forestières locales apportent une contribution décisive au maintien des pratiques fondées sur les connaissances traditionnelles, au développement de la gestion forestière à assise communautaire et des PME forestières, à la production de PFNL et au renforcement des moyens d'existence grâce à des apports «non monétaires». Avec les exemples cités dans ce chapitre, on a tenté pour la première fois de mettre en lumière ces thèmes, qui demandent tous à être approfondis et débattus en 2011 et au-delà.

La gestion forestière à assise communautaire doit impérativement être étayée par une volonté politique

Encadré 30: Évaluer les arbres hors forêt

L'évolution des espaces verts dans les villes et les processus de planification régionaux concernant les espaces verts sont bien connus dans les pays développés. Toutefois, les méthodologies d'évaluation qui existent ne sont pas couramment utilisées dans la plupart des régions du monde, sont rarement compatibles d'un utilisateur à l'autre et ne sont pas intégrées, ni à l'échelon national ni à l'échelon international. Dans le cadre du processus FRA 2010, une étude thématique est en cours de préparation sur

les arbres hors forêt, prévoyant une analyse des méthodologies et de la disponibilité des données. L'étude donnera aux pays des indications pour évaluer l'urbanisation, l'utilisation des terres et le changement de l'utilisation des terres dans les villes et leurs environs, au regard des politiques forestières et des plans d'action nationaux dans le domaine de la foresterie (FAO, 2010e).

et des institutions communautaires fortes. Elle repose sur des droits et un régime fonciers forestiers à long terme. Lorsqu'elle est promue dans des environnements porteurs dynamiques et appropriés, la gestion forestière à assise communautaire peut aussi contribuer à stimuler la création de PME forestières.

On comprend de mieux en mieux dans certains pays et à l'échelon international que l'investissement dans les PME forestières est susceptible de renforcer considérablement les moyens d'existence ruraux et d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Les PME forestières pourraient être des moteurs du développement grâce à la création d'emplois et la génération de revenus et, de ce fait, l'effet multiplicateur produit sur l'économie rurale. Pourtant, dans certains pays, le développement des PME forestières reste à la traîne faute d'une juste appréciation de leur valeur pour l'économie nationale. Les gouvernements et les organisations internationales devraient créer un environnement plus porteur pour les PME forestières, en clarifiant les questions liées au régime foncier et à l'accès aux ressources naturelles, en simplifiant l'enregistrement des entreprises et les procédures d'exportation et en généralisant les programmes d'incitation fiscale et financière. La disponibilité de l'information et le soutien des réseaux de producteurs sont également des éléments importants.

L'importante contribution monétaire et non monétaire des PFNL aux moyens d'existence, y compris par le biais des PME forestières, a aussi été démontrée. Ils sont

souvent le principal produit d'un grand nombre de PME forestières communautaires et ils sont une source de revenus durables. Toutefois, la contribution non monétaire des PFNL aux revenus des ménages est souvent bien supérieure aux revenus monétaires tirés des forêts. Outre la conduite de recherches plus approfondies sur la contribution non monétaire des forêts, il conviendrait de poursuivre l'élaboration de lois et de politiques efficaces dans le secteur des PFNL pour faire en sorte que ces produits ne soient pas surexploités et soient bien intégrés dans les cadres politiques.

Enfin, les nouveaux défis liés aux changements climatiques rendent l'étude et la protection de la valeur locale des forêts pour les moyens d'existence plus que jamais urgentes, en particulier si l'on songe aux activités récemment entreprises dans le cadre de REDD+, compte tenu des récentes décisions prises à Cancún en décembre 2010. Si les activités REDD s'alignent sur une vaste réforme de gouvernance forestière et si les gouvernements encouragent la participation des populations autochtones et des communautés locales à l'élaboration des stratégies et des plans d'action REDD+, on peut espérer que les activités REDD+ pourront engendrer des avantages pour les populations qui sont tributaires des forêts pour leurs moyens d'existence. En négligeant la perspective locale, on risque d'éroder les modes de vie traditionnels et de mettre en péril certaines des forêts du monde les plus diversifiées au plan biologique et les plus importantes au plan environnemental.